

Scam*

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ET DE
TRANSPARENCE**

2018

Adopté
par le conseil
d'administration
du 16 avril
2019

MERCİ ET VİVE LA SCAM !

Quelle émotion de vivre les derniers mois de présidence de la Scam, après huit ans au sein du conseil d'administration ! Cette belle maison tant aimée m'aura beaucoup apporté, satisfaction et liberté. J'ai essayé de partager, avec énergie et enthousiasme, mon ambition de mieux servir nos causes et nos répertoires. Et pointent déjà mélancolie mais aussi « soulagement » de retrouver temps et sérénité pour continuer à faire mes films...

Je remercie du fond du cœur toute l'équipe de la Scam, qui a toujours donné le meilleur d'elle-même, notre cher directeur général Hervé Rony, ainsi que les différents conseils d'administration et les commissions que j'ai connus, composés d'artistes engagés et actives. Ils ont été à mes côtés et m'ont fait confiance pour faire avancer projets et combats, pour que la Scam reste force de proposition politique et culturelle, et soutien indispensable aux 44 000 membres. Ainsi qu'aux festivals et à toutes les institutions qui accompagnent l'émergence, la production, la création et la diffusion des œuvres documentaires, radiophoniques, photographiques, littéraires, journalistiques, et expérimentales. Et merci aussi à celles et ceux qui ne m'ont pas aidée car les embûches et les doutes me rendent plus combative et font grandir !

Je n'aime pas les bilans, mais après ces quatre ans de présidence, je suis heureuse et fière d'avoir apporté ma pierre à ce bel édifice :

- lancer un grand chantier d'harmonisation de nos aides culturelles ;
- demander un traitement plus rapide des bourses Brouillon d'un rêve ;
- installer le festival des Étoiles du documentaire sur un week-end au Forum des images ;
- initier la création de nouveaux Prix comme le Prix Marguerite Yourcenar, celui du récit dessiné et le Prix Christophe de Ponfilly ;
- créer L'Œil d'or du meilleur documentaire au Festival de Cannes, permettant d'élargir le rayonnement de la Scam dans le temple mondial du cinéma ;
- ouvrir la Scam à l'international, comme à l'Idfa à Amsterdam ;
- initier la Cinémathèque du documentaire, avec sa vitrine parisienne et quotidienne à la BPI au Centre Pompidou (1^{re} année réussie avec plus de 14 000 entrées) et son réseau régional à travers 40 lieux, après avoir mis en avant le documentaire au Forum des images avec 100 % doc ;
- ajuster le barème de classement des œuvres avec la nouvelle catégorie « Série documentaire » et d'autres réflexions en cours, dans un souci d'équité et de cohérence ;
- faire aboutir la charte des bons usages avec les producteurs avec l'ambition de l'étendre aux diffuseurs ;



Photo Matthieu Raffard

- animer une plateforme de réflexion pour valoriser le cinéma documentaire dans les aides du CNC ;
- renforcer l'aide sociale et accompagner les réformes de l'Agessa et de notre pension ;
- militer auprès du Gouvernement pour un fonds des nouvelles écritures sonores initié par la commission des œuvres sonores ;
- accompagner la transformation du Fipa en Fipadoc pour en faire un rendez-vous incontournable du documentaire ;
- sauver la cinémathèque pour enfants Robert Lynen dont la rénovation a enfin été lancée par la Mairie de Paris ;
- renforcer le soutien aux jeunes créateurs et créatrices et tisser des liens avec les écoles et formations, ainsi qu'avec les vidéastes œuvrant notamment sur YouTube ;
- exiger la parité homme/femme dans tous nos comités de sélection, jurys, commissions, et ceux des institutions que la Scam soutient ;
- féminiser le vocabulaire dans les documents et communications pour que les femmes apparaissent à l'égal des hommes ;
- et bien sûr travailler au quotidien avec les équipes de la maison sur l'action culturelle, la communication, les choix budgétaires et juridiques, le classement des œuvres et la rémunération aux ayants droit, le lobbying européen de défense du droit d'auteur, les concertations avec le ministère de la Culture, nos grands combats politiques comme l'augmentation de la redevance, les négociations avec les autres sociétés d'auteurs et nos partenaires institutionnels, etc.

Je souhaite à la Scam, une longue et belle vie, combative, inventive et libre, au service de la création en espérant que grandissent toujours plus les fruits des graines que j'ai plantées, comme l'ont fait mes précieux prédécesseurs, Jean-Xavier de Lestrade et Anne Georget, et les fondateurs de la maison.

Je m'en vais mais serai toujours à vos côtés.
Vive la Scam !

Julie Bertuccelli
Présidente de la Scam



CHANGEMENT D'ÉPOQUE

2018 sera peut-être un tournant avec un coup d'arrêt à la progression constante des perceptions. Le climat a changé et nous affrontons des vents mauvais.

- Le succès de Netflix oblige les acteurs à (enfin !) se poser les bonnes questions sur l'avenir de la télévision et du cinéma. Si certains en doutaient encore, nous sommes entrés de plain-pied dans le monde de demain, celui de la profusion de programmes accessibles 24h/24 à la demande et où que nous nous trouvions. La radio avec le podcast s'y est aussi engagée. La réforme de France Télévisions, destinée à réorganiser la société autour des enjeux du numérique, est largement due à l'arrivée du géant américain. Et ce sont tous les opérateurs traditionnels, de Canal+ à TF1 en passant par M6 qui craignent pour leur survie. Nous devons tenir bon face à leur volonté de réduire vos droits. Ce n'est pas le droit d'auteur qui met en péril les diffuseurs. Vos droits ne doivent pas être une variable d'ajustement.

- Les tensions montent entre les sociétés d'auteurs et les diffuseurs mais parfois aussi, hélas, entre les sociétés d'auteurs qui craignent de perdre plus que l'autre. À la suite de la dénonciation par la SACD et l'Adagp de l'accord qui nous liait à France Télévisions, nous devons négocier un nouvel accord dans un contexte économique peu favorable puisque FTV doit faire 500 M€ d'économies. Mais les sociétés d'auteurs restent unies face aux chaînes privées et aux opérateurs ADSL.

- Les membres de la Scam sont confrontés à une précarisation de plus en plus forte. Ce n'est pas nouveau, c'est un mouvement continu depuis des années. Les secteurs culturels s'inscrivent dans les tendances générales de l'économie. Ce qui ne signifie pas l'inactivité mais une difficulté grandissante d'avoir des revenus relativement stables et pérennes.

Mais tout n'est pas sombre. L'Europe nous a envoyé le 26 mars 2019 une excellente nouvelle : après une bataille homérique, le Parlement de Strasbourg a adopté une nouvelle directive sur le droit d'auteur et a ainsi envoyé au monde un message très fort, historique à bien des égards, pour la protection des œuvres, la création et le partage de la valeur.

Au-delà de sa mobilisation pour cette directive, la Scam a agi sur plusieurs fronts : défense des droits et des revenus, protection sociale, soutien à la création, appel au ministre de la Culture pour mettre en place un fonds



Photo Thierry Ledoux

de soutien à la création sonore. Elle élargit aussi son champ d'intervention. La Scam compte désormais un nombre significatif de vidéastes œuvrant sur YouTube.

Et la Scam entend négocier des accords avec d'autres plateformes et des réseaux sociaux comme Facebook qui diffusent de plus en plus d'œuvres de son répertoire. Pour cela, elle se modernise. Dotée d'une nouvelle gouvernance, la Scam entend améliorer le service à ses membres grâce à son plan informatique sur cinq ans, lancé en 2018.

L'écosystème de la Scam évolue donc. Il faut s'en réjouir car ce sont de nouvelles opportunités. À une condition, obtenir des rémunérations équitables de la part des exploitants.

La Scam agit, sous mon autorité et celle du Directeur général adjoint, Franck Laplanche, avec des équipes professionnelles, soucieuses de rendre le meilleur service. Je les salue. Je veux aussi remercier chaleureusement les auteurs et autrices qui, dans les instances de la société, donnent de leur temps. Et à la veille des élections pour renouveler le conseil d'administration, je veux remercier tout particulièrement Julie Bertuccelli qui achève en juin son mandat. Nous n'oublions pas l'énergie peu commune de notre Présidente, son obstination à aller au bout de ses projets et sa passion pour la maison.

Hervé Rony

Directeur général de la Scam

L'ACTUALITÉ

SOMMAIRE

2. L'éditorial de la Présidente
3. L'éditorial du Directeur général
4. L'actualité
8. Les auteurs et autrices
10. Les œuvres et les droits
18. La gestion
24. Les actions culturelles et sociales
30. La Scam Belgique
31. La Scam Canada
32. Le conseil d'administration et les commissions
34. La représentation de la Scam

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 16 avril 2019.

Étaient présent-e-s : Julie Bertuccelli, Lise Blanchet, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Colette Fellous, Geneviève Guicheney, Patrick Jedy, Alain Kruger, Karine Le Bail, Alain Le Gougec, Thierry Ledoux, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Laëtitia Moreau, Emmanuel Moreau, Benoît Peeters, Carole Pither, Jérôme Prieur, Paola Stévenne.

Étaient représenté-e-s : Brigitte Hansen, Yves Jeuland, Florence Martin-Kessler.

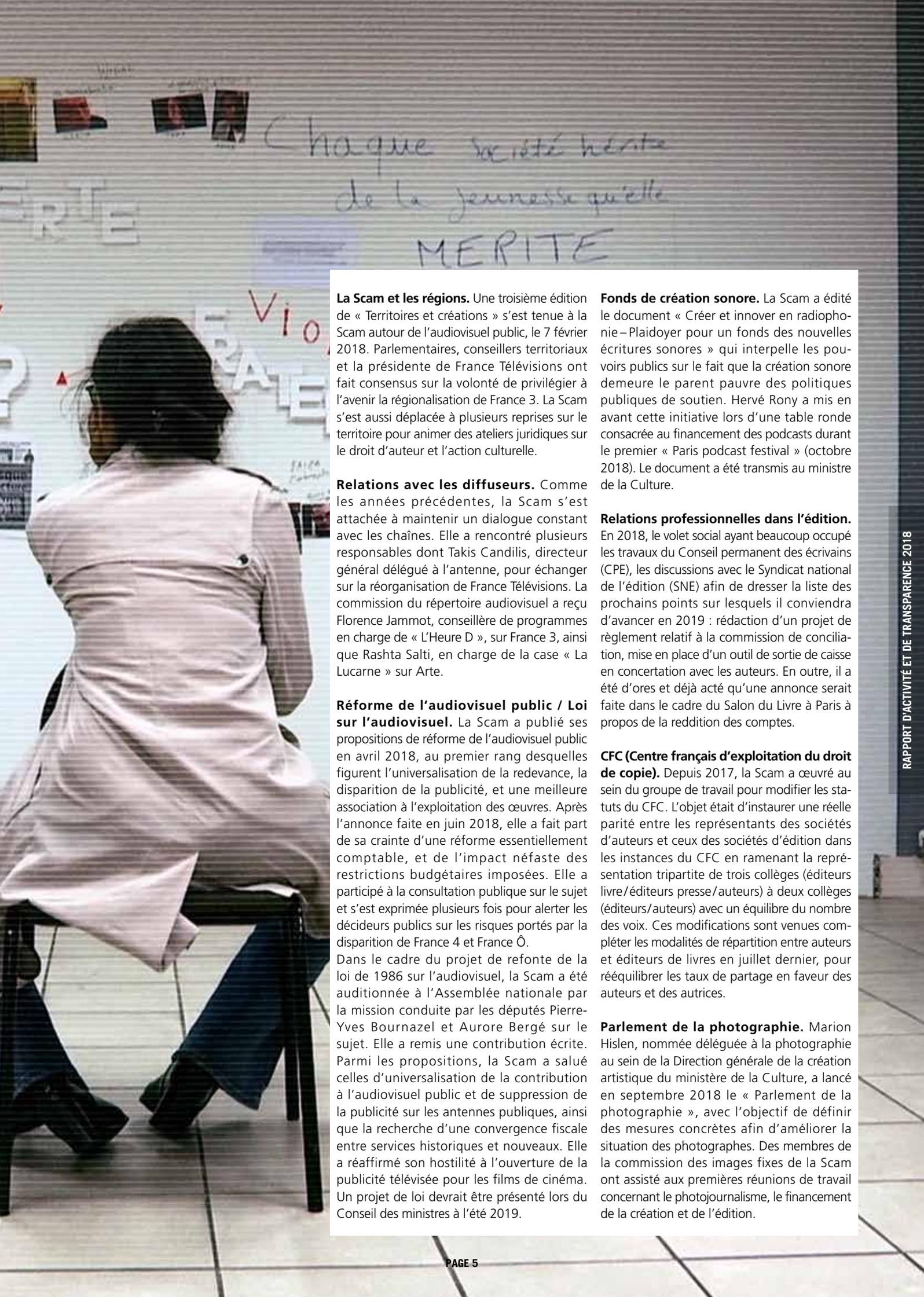
EN FRANCE

Relations professionnelles dans l'audiovisuel. Après la signature en juillet 2017 de l'accord « transparence » dans l'audiovisuel, la Scam a souhaité étendre le bénéfice de celui-ci aux œuvres à faible budget qui n'entraient pas dans son champ d'application. Un nouveau protocole a été signé au Sunny Side of The Doc avec les syndicats des producteurs le 28 juin 2018 qui permet aux auteurs et aux autrices de ces films de bénéficier de la même transparence. Par ailleurs, dans le cadre de la charte des usages du documentaire, la Scam a proposé aux sociétés de production d'annexer un glossaire des termes utilisés dans le documentaire. Un groupe de travail de la commission du répertoire audiovisuel a travaillé à l'élaboration de ce glossaire.

Étude sur la rémunération des auteurs et des autrices. À l'initiative de la commission du répertoire audiovisuel, la Scam a réalisé une enquête sur la rémunération des auteurs et autrices de documentaires. Cette enquête intitulée « De quoi les documentaristes vivent-ils ? » a été rendue publique au Sunny Side of the Doc. Elle met en lumière l'extrême variabilité des rémunérations, son étroite dépendance des investissements du diffuseur. Elle aborde aussi la relation avec les sociétés de production et la quasi-absence de reddition des comptes d'exploitation.

Soutien au documentaire. La concertation avec le CNC concernant les documentaires cinématographiques s'est poursuivie. L'objectif est que le soutien apporté soit plus adapté à ses particularités. Cette concertation a déjà débouché sur une augmentation du seuil d'intensité des aides publiques pour les films ne bénéficiant pas du crédit d'impôt (majoritaires dans le documentaire), et sur une réflexion concernant la prise en compte des archives dans l'obtention de l'agrément. Il reste encore d'autres chantiers comme, par exemple, une évolution du fonds d'aide à l'innovation pour les documentaires cinématographiques.

Chronologie des médias. La Scam a signé le nouvel accord sur la chronologie des médias intervenu le 21 décembre 2018. Sur certains aspects, l'accord n'est certes pas totalement satisfaisant. Néanmoins, il comporte une dérogation à la règle de la chronologie pour les documentaires dont le budget est inférieur à 1,5 million d'euros qui ouvre la possibilité d'un meilleur financement, et davantage de continuité dans leur exposition, une fois l'exploitation en salle achevée. C'est un signal très positif pour la création documentaire.



La Scam et les régions. Une troisième édition de « Territoires et créations » s'est tenue à la Scam autour de l'audiovisuel public, le 7 février 2018. Parlementaires, conseillers territoriaux et la présidente de France Télévisions ont fait consensus sur la volonté de privilégier à l'avenir la régionalisation de France 3. La Scam s'est aussi déplacée à plusieurs reprises sur le territoire pour animer des ateliers juridiques sur le droit d'auteur et l'action culturelle.

Relations avec les diffuseurs. Comme les années précédentes, la Scam s'est attachée à maintenir un dialogue constant avec les chaînes. Elle a rencontré plusieurs responsables dont Takis Candilis, directeur général délégué à l'antenne, pour échanger sur la réorganisation de France Télévisions. La commission du répertoire audiovisuel a reçu Florence Jammot, conseillère de programmes en charge de « L'Heure D », sur France 3, ainsi que Rashta Salti, en charge de la case « La Lucarne » sur Arte.

Réforme de l'audiovisuel public / Loi sur l'audiovisuel. La Scam a publié ses propositions de réforme de l'audiovisuel public en avril 2018, au premier rang desquelles figurent l'universalisation de la redevance, la disparition de la publicité, et une meilleure association à l'exploitation des œuvres. Après l'annonce faite en juin 2018, elle a fait part de sa crainte d'une réforme essentiellement comptable, et de l'impact néfaste des restrictions budgétaires imposées. Elle a participé à la consultation publique sur le sujet et s'est exprimée plusieurs fois pour alerter les décideurs publics sur les risques portés par la disparition de France 4 et France Ô.

Dans le cadre du projet de refonte de la loi de 1986 sur l'audiovisuel, la Scam a été auditionnée à l'Assemblée nationale par la mission conduite par les députés Pierre-Yves Bournazel et Aurore Bergé sur le sujet. Elle a remis une contribution écrite. Parmi les propositions, la Scam a salué celles d'universalisation de la contribution à l'audiovisuel public et de suppression de la publicité sur les antennes publiques, ainsi que la recherche d'une convergence fiscale entre services historiques et nouveaux. Elle a réaffirmé son hostilité à l'ouverture de la publicité télévisée pour les films de cinéma. Un projet de loi devrait être présenté lors du Conseil des ministres à l'été 2019.

Fonds de création sonore. La Scam a édité le document « Créer et innover en radiophonie – Plaidoyer pour un fonds des nouvelles écritures sonores » qui interpelle les pouvoirs publics sur le fait que la création sonore demeure le parent pauvre des politiques publiques de soutien. Hervé Rony a mis en avant cette initiative lors d'une table ronde consacrée au financement des podcasts durant le premier « Paris podcast festival » (octobre 2018). Le document a été transmis au ministre de la Culture.

Relations professionnelles dans l'édition. En 2018, le volet social ayant beaucoup occupé les travaux du Conseil permanent des écrivains (CPE), les discussions avec le Syndicat national de l'édition (SNE) afin de dresser la liste des prochains points sur lesquels il conviendra d'avancer en 2019 : rédaction d'un projet de règlement relatif à la commission de conciliation, mise en place d'un outil de sortie de caisse en concertation avec les auteurs. En outre, il a été d'ores et déjà acté qu'une annonce serait faite dans le cadre du Salon du Livre à Paris à propos de la reddition des comptes.

CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie). Depuis 2017, la Scam a œuvré au sein du groupe de travail pour modifier les statuts du CFC. L'objet était d'instaurer une réelle parité entre les représentants des sociétés d'auteurs et ceux des sociétés d'édition dans les instances du CFC en ramenant la représentation tripartite de trois collèges (éditeurs livre/éditeurs presse/auteurs) à deux collèges (éditeurs/auteurs) avec un équilibre du nombre des voix. Ces modifications sont venues compléter les modalités de répartition entre auteurs et éditeurs de livres en juillet dernier, pour rééquilibrer les taux de partage en faveur des auteurs et des autrices.

Parlement de la photographie. Marion Hislen, nommée déléguée à la photographie au sein de la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, a lancé en septembre 2018 le « Parlement de la photographie », avec l'objectif de définir des mesures concrètes afin d'améliorer la situation des photographes. Des membres de la commission des images fixes de la Scam ont assisté aux premières réunions de travail concernant le photojournalisme, le financement de la création et de l'édition.

Droit des journalistes. En février, Laurence Franceschini a présenté au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) un rapport sur la mise en œuvre d'un futur droit voisin au bénéfice des éditeurs de presse. Ce rapport favorable à sa création plaide pour qu'il bénéficie aux agences de presse et que le champ s'étende aux « snippets » (extraits, résumés, fragments, aperçus...) et aux photographies. En revanche, le rapport ne dit rien, ni sur la répartition des revenus, ni sur le droit des journalistes. La Scam a rappelé que l'instauration de ce droit voisin impliquait pour les journalistes deux conditions préalables : d'une part, que la création d'un droit voisin pour les éditeurs de presse ne saurait en aucun cas empiéter sur l'exercice du droit d'auteur ; d'autre part, que toute valeur nouvelle au profit des éditeurs de presse fasse l'objet d'un partage équitable avec les journalistes qui en sont à l'origine. La Scam plaide pour que les rémunérations obtenues puissent être gérées collectivement. Une nouvelle mission a officiellement été demandée au président du CSPLA sur ces points.

EN EUROPE

Directive droit d'auteur. Le projet de directive sur le droit d'auteur dans le marché unique du numérique, initié en 2016 par la Commission européenne, a fait l'objet d'une campagne de lobbying hostile sans précédent. La Scam a pris activement part au débat public européen et s'est associée à ses homologues en Europe pour mener campagne, plaidant pour un juste partage de la valeur à l'ère du numérique. Après un premier revers en juillet, le Parlement a finalement voté le 12 septembre le mandat de négociation qui a amené le texte en trilogie, une phase de discussions associant la Commission, le Conseil des ministres de l'UE et le Parlement européen qui n'était pas achevé en décembre.

La Scam a en particulier vivement soutenu les avancées suivantes :

- Article 15 (anciennement article 11) : il propose la création d'un « droit voisin pour les éditeurs de presse » d'une durée de 5 ans, permettant le partage de valeur pour l'utilisation numérique des contenus à des fins commerciales par des tiers, à l'exclusion de la simple utilisation d'hyperliens, les droits générés devant bénéficier aux éditeurs comme aux journalistes.
- Article 17 (anciennement article 13) : au terme de cet article, les plateformes de partage de contenus sont davantage responsables du contenu qu'elles diffusent et doivent donc obtenir les autorisations nécessaires de la part des ayants droit. Cet article permettra à la Scam de négocier des contrats avec ces plateformes et de reverser des droits aux auteurs et autrices des œuvres qu'elles diffusent.
- Article 18 (anciennement article 14) : il crée un principe de rémunération proportionnelle à l'exploitation des œuvres au profit des

ayants droit européens. Si ce droit existe en France et profite aux auteurs et aux autrices, ce n'est pas forcément le cas partout en Europe. Cette disposition promet une harmonisation par le haut.

- Article 4 : le projet de directive prévoit l'obligation pour les États membres d'introduire une exception au droit d'auteur, dite « exception pédagogique ». La version initiale de cet article permettait la copie en intégralité de livres et de titres de presse sans rémunération pour leurs créateurs. La campagne « Content For Education » menée par le CFC au sein de l'Ifrro, que la Scam n'a pas manqué de relayer, semble avoir porté ses fruits. Un équilibre a été trouvé : l'exception sera limitée aux extraits et prévoira la prévalence des licences.

Adoption de la directive « Cabsat ». La Scam a salué l'accord politique trouvé en trilogie le 13 décembre sur le projet de directive dite « CabSat ». Le texte imposera à la fois aux diffuseurs et aux distributeurs de chaînes de conclure un accord avec les organismes de gestion collective au titre du droit d'auteur. Cette double autorisation vient clarifier le trouble créé par une jurisprudence européenne et dont certains acteurs se sont prévalus pour refuser de payer des droits aux sociétés d'auteurs.

Adoption de la directive SMA. Le texte a été définitivement adopté au mois de novembre. La Scam a salué l'obligation faite aux plateformes de vidéos à la demande de faire figurer au moins 30 % d'œuvres européennes dans leurs catalogues, et la possibilité pour les États membres de leur imposer des obligations de production lorsqu'elles ciblent leur marché.



UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Afin de tenir compte de l'ordonnance du 22 décembre 2016 qui modernise le cadre juridique de la gestion des droits d'auteur et des droits voisins, et qui transpose la directive européenne du 26 février 2014, la Scam a mis en œuvre en 2018 un nouvel échelon de gouvernance, avec la création d'un comité de surveillance. Ce comité est composé de cinq autrices et/ou auteurs sociétaires élus pour deux ans (renouvelables une fois) par l'assemblée générale ordinaire. Le comité se réunit au moins une fois par semestre et au plus quatre fois dans l'année.

Conformément aux statuts, le comité de surveillance a pour mission :

- de contrôler l'activité des organes de gestion, d'administration et de direction de la société, en particulier, au regard de la mise en œuvre des politiques générales votées par l'assemblée générale ;
- d'émettre un avis sur le refus opposé par la société aux demandes de communication de documents présentées par ses membres en vertu de l'article L.326-5 du Code de la propriété intellectuelle.

LES AUTEURS ET AUTRICES

Au cours de l'année 2018, **1 813** nouveaux auteurs et autrices ont rejoint la Scam. La Scam compte désormais **44 275** membres (décédé-es inclus-es), dont **37 %** de femmes et **63 %** d'hommes.

46 % de ces nouveaux membres sont des femmes. **65 %** des nouveaux auteurs ont effectué leur adhésion en ligne.

La Scam compte parmi ses membres **602** associé-es canadien-nes et **3 051** associé-es belges.

VENTILATION DES MEMBRES PAR GRADE ET RÉPERTOIRE

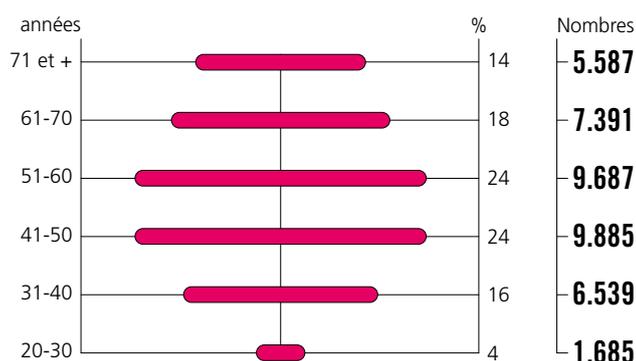
(hors décédé-es et démissionnaires)

	Sociétaires	Sociétaires Stagiaires	Adhérent-es	Total	%
Femmes					
Audiovisuel	1 621	1 494	7 386	10 501	67,08
Sonore	731	369	1 797	2 897	18,51
Écrit	680	412	1 080	2 172	13,87
Images fixes	22	16	46	84	0,54
Total	3 054	2 291	10 309	15 654	
Hommes					
Audiovisuel	3 943	2 753	11 199	17 895	71,24
Sonore	1 101	570	2 264	3 935	15,67
Écrit	1 159	550	1 344	3 053	12,15
Images fixes	82	54	101	237	0,94
Total	6 285	3 927	14 908	25 120	

44 % des membres de la Scam ont moins de 50 ans (18 109 sur 40 774), la proportion atteint 83 % parmi les nouveaux membres (1 503 membres sur 1 813).

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR ÂGES

(hors décédés et démissionnaires)



44 275 MEMBRES
37 % DE FEMMES
63 % D'HOMMES

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉPERTOIRE ET TYPE DE DROITS

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, 25,7 % des membres de la Scam reçoivent des droits de différentes natures témoignant ainsi de leur caractère pluridisciplinaire.

Répertoire	Nature des droits				
	Audiovisuel	Sonore	Écrit	Images fixes	Autres*
Audiovisuel	12 568	311	5 423	371	7 020
Sonore	349	1 970	1 779	76	1 569
Écrit	213	165	4 885	404	806
Images fixes	49	1	131	268	10

*Les autres droits correspondent pour l'essentiel aux accords journalistes (FTV, AFP, INA, LCP-AN, Public Sénat et Radio France).

LES ŒUVRES E

Une légère baisse des perceptions, mais une année record de droits répartis.

La création au cœur de la mutation des médias

L'écosystème des médias, acteurs privés et audiovisuel public confondus, a connu de fortes mutations. Soumis à la pression de leurs actionnaires et surtout au changement des modes de consultation des contenus, les groupes accélèrent leur croissance externe en intégrant l'ensemble des acteurs de la chaîne audiovisuelle (producteurs, diffuseurs, opérateurs télécoms, offres numériques...). Les sociétés d'auteurs doivent s'adapter à ces nouveaux formats de négociations multicanaux, lors desquelles le souci d'économie d'échelle est omniprésent.

Aussi, à l'heure où les organismes de gestion collective (OGC) comme la Scam mettent tout en œuvre pour respecter leurs obligations, la Scam a publié sur son site scam.fr, les conditions tarifaires et d'utilisation de son répertoire. Cette démarche affiche une volonté de transparence vis-à-vis des diffuseurs. Elle renforce aussi la défense de la valeur des œuvres créatives dans un environnement économique tendu. Enfin, elle précède la mise en ligne en 2019 des conditions d'intervention de la Scam pour l'utilisation de son répertoire dans des offres numériques. Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans la transformation de la relation de la Scam avec ses différents publics – auteurs, autrices et diffuseurs – dont le socle est la refonte stratégique de son système d'information.

Négociation et collecte : l'année de la persévérance

Avec une collecte inférieure à 106 millions d'euros, la Scam connaît une baisse de ses perceptions de 6 %, après trois années

de fortes hausses. Elle s'explique par la diminution importante des perceptions dites exceptionnelles et par le léger recul des perceptions récurrentes lié aux contractions économiques évoquées précédemment.

Plusieurs événements sont venus tendre le volume de droits perçus. Tout d'abord, les difficultés économiques des distributeurs de télévision par satellite et l'érosion de leur nombre d'abonnés. Le report de certaines de leurs offres de distribution telle que « Panorama by Canal » vers les opérateurs télécoms n'a pas encore porté ses fruits, mais la Scam négocie afin de les intégrer dans les contrats existants.

2018 est aussi la première année d'application des nouvelles modalités contractuelles avec YouTube. Même si les nouvelles conditions sont moins favorables, la Scam se félicite de cet accord renouvelé pour quatre ans, renforçant les liens tissés de longue date avec cet acteur. Elle sera aussi vigilante pour que son répertoire, en très forte croissance sous l'impulsion de jeunes vidéastes, soit valorisé à sa juste valeur dans le futur. Enfin, les diffuseurs linéaires traditionnels, même s'ils constituent toujours la moitié des perceptions, ne sont plus un relai de croissance, le marché publicitaire progressant à un rythme moins soutenu que pour les acteurs du numérique. Cette conjoncture économique défavorable n'a pas empêché la Scam de consolider certains de ses contrats et de renforcer sa position dans le secteur média.

Ainsi, fin 2017, la Scam concluait seule un accord avec le groupe Canal+. Il s'est traduit dès 2018 par une très forte augmentation du tarif minutaire de la chaîne premium au titre des diffusions 2018.

Courant 2018, la Scam signait un contrat avec RMC Découverte, renforçant ainsi son lien avec le premier diffuseur privé gratuit de documentaires, tant en nombre d'heures

qu'en volume d'investissements. Le secteur télévisuel n'est pas le seul bénéficiaire des actions menées par la Scam. La signature d'un nouvel accord avec France Médias Monde a pérennisé l'exploitation du répertoire radiophonique sur les antennes linéaires et non linéaires de RFI. De même, le vote du barème de rémunération pour copie privée applicable aux enregistreurs vidéos personnels numériques, ainsi que la révision de plusieurs barèmes de rémunération applicables aux supports de stockage, garantissent une plus juste rémunération des ayants droit.

2019 sera une année charnière pour les membres de la Scam : la négociation du nouvel accord avec France Télévisions faisant suite à la dénonciation du précédent contrat en septembre 2018 par la SACD et l'ADAGP, l'entame des discussions avec les groupes M6 et TF1.

Les nouvelles écritures numériques : un enjeu majeur

2018 s'achève sur un chiffre record pour la télévision de rattrapage en France : 9,4 milliards de vidéos visionnées. Les indicateurs de suivi de la consommation de SVoD en France confirment la montée en puissance de cette offre, en concurrence frontale avec les médias linéaires, gratuits ou payants. S'ajoute à cela l'engouement pour les podcasts, investis aussi bien par les médias traditionnels que par de pure players. Enfin, les plateformes digitales et réseaux sociaux confirment leur hégémonie économique et d'usage, notamment par les acteurs de l'information.

La Scam s'organise pour répondre à l'ensemble de ces enjeux. En 2018, elle a régulé les diffusions délinéarisées des groupes de télévision NRJ, Lagardère et AB Thématiques. En 2019, cet effort sera maintenu, en particulier en révisant l'accord avec Netflix, en

ET LES DROITS

accompagnant les nouveaux services audiovisuels sur abonnement, en valorisant les droits de ses membres auprès des réseaux sociaux. Mais l'année à venir sera aussi l'occasion de renforcer les liens avec YouTube, dont les vidéastes, membres de la Scam, ont représenté fin 2018 plus de 33 milliards de vidéos vues cumulées.

Une optimisation de la répartition des droits

2018 est une année record en matière de sommes réparties aux auteurs : 103,8 millions d'euros, soit une augmentation de 5,1 %. Cette performance est à la fois le résultat d'années de perceptions record depuis 2016 mais surtout de la mise en œuvre d'une politique d'accélération et d'optimisation de la répartition des droits. Ainsi, pour la première fois depuis plus de cinq ans, les droits restant à affecter au 31 décembre ont baissé par rapport à l'année précédente.

Les journalistes permanents de France Télévisions et de Radio France ont pu également bénéficier des efforts de la Scam en matière de valorisation du répertoire. Ils et elles ont disposé en 2018 des premières répartitions revalorisées par les contrats signés l'année précédente.

Le plan de transformation du système d'information doit être un atout afin d'améliorer encore ces processus, les simplifier et les accélérer. Il s'accompagnera de nouveaux services offerts aux auteurs et aux autrices afin de fluidifier les relations avec les services de la Scam et répartir au mieux les droits.

Franck Laplanche
Directeur général adjoint

LES ŒUVRES DÉCLARÉES

89%

EFFECTUÉES EN LIGNE

Le nombre d'œuvres déclarées en ligne progresse significativement grâce notamment à la mise à disposition de cette procédure pour les œuvres diffusées sur YouTube depuis décembre 2017.

141 596 œuvres audiovisuelles ont été déclarées au répertoire de la Scam en 2018, soit une forte augmentation (+ 140 %) par rapport à 2017 (59 031). Celle-ci est liée à la déclaration des œuvres des vidéastes exploitées sur YouTube pour lesquelles le volume important résulte d'un format court associé à une production plus soutenue.

L'essentiel des déclarations concerne les exploitations 2017 et 2018. Le répertoire de la Scam est désormais constitué de 901 345 œuvres.

12 286 déclarations d'œuvres radiophoniques ont été enregistrées en 2018, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à 2017, portant ainsi à 142 158 le nombre total de déclarations.

L'EXPLOITATION DES ŒUVRES

190 887 heures d'œuvres audiovisuelles ont été mises en répartition en 2018 au titre des diffusions 2017, soit un volume en hausse de 7,7 % par rapport à l'année précédente :

- 15 013 heures pour les chaînes de télévision historiques TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte et Canal+ Premium. Ces diffusions représentent 7,9 % du volume horaire total traité mais génèrent, au titre des contrats généraux, 50,8 % des droits audiovisuels ;
- 23 222 heures pour les chaînes de la TNT, en progression de 6,3 % (notamment RMCD : 768 heures sur les 1 368 heures supplémentaires) ;
- 152 652 heures pour les autres chaînes (hors délégations belge et canadienne), ce qui correspond à la plus grande part des exploitations (80 % du volume horaire total traité).

54 849 heures d'œuvres radiophoniques ont été mises en répartition en 2018 au titre des diffusions 2017 sur les radios françaises. L'augmentation de 9,7 % se situe essentiellement sur les radios locales associatives. Le nombre d'heures de diffusion progresse également sur RFI et le réseau Outremer alors qu'il se stabilise sur les antennes de Radio France. 12 069 auteurs et autrices d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition en 2018 au titre de la copie privée, de la reprographie et du droit de prêt.

Au cours de l'année 2018, la Scam n'a refusé aucun octroi d'exploitation de son répertoire.



- Perceptions au titre de l'année de référence du rapport d'activité et de transparence
- Perceptions au titre de l'année précédente
- Perceptions au titre des années antépénultième et antérieures

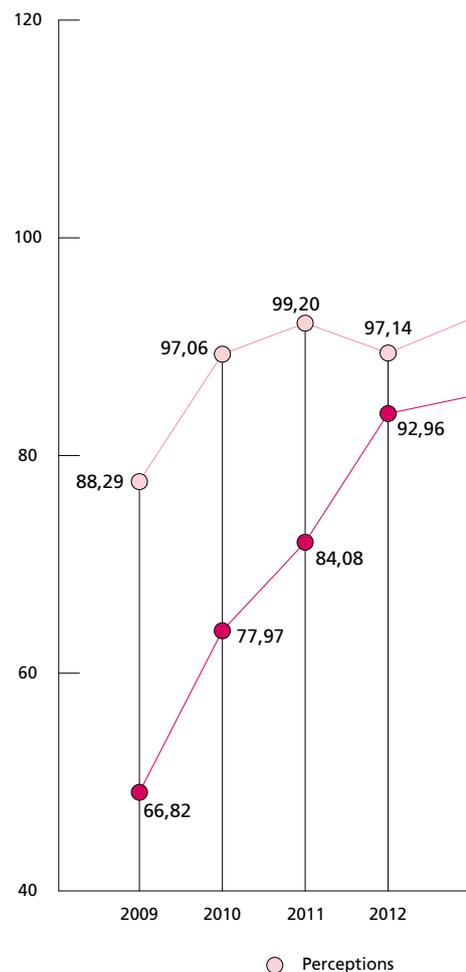
LA PERCEPTION DES DROITS

Au terme de l'exercice 2018, la Scam a collecté plus de **105,6 MILLIONS D'EUROS** de droits d'auteur, soit un montant en recul de 6 % par rapport à 2017 après trois années de fortes hausses. Le niveau de 2018 se situe au-dessus de la moyenne de la décennie à 102 millions d'euros.

La baisse constatée entre 2017 et 2018 s'explique principalement par le contrecoup provoqué par les encaissements exceptionnels survenus en 2017, notamment au titre de la résolution de nombreux contentieux avec des redevables de la rémunération pour copie privée et du recouvrement d'anciens droits (régularisations contractuelles, droits étrangers...).

Dans le détail, les perceptions 2018 se composent à 71 % d'encaissements au titre des exploitations de l'année N (contre 69 % en 2017) et à 26 % au titre des exploitations N-1 (contre 27 % en 2017). Ce découpage s'explique tout simplement par la périodicité de facturation des exploitants qui s'échelonne traditionnellement par trimestre.

ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS





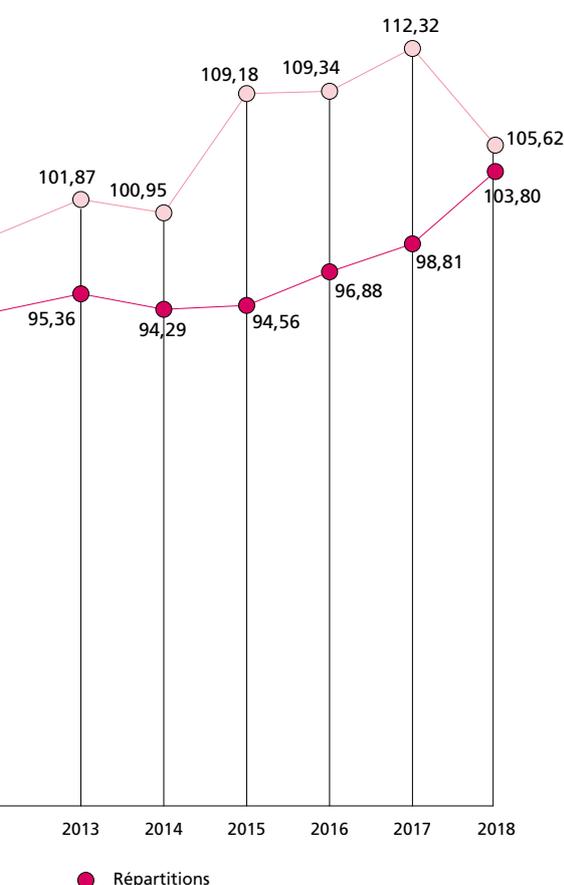
103,80 M€ AU COURS DE L'EXERCICE 2018



98,80 M€ AU COURS DE L'EXERCICE 2017

- Répartitions au titre de l'année de référence du rapport d'activité et de transparenc
- Répartitions au titre de l'année précédente
- Répartitions au titre des années antépénultième et antérieures

SUR 10 ANS ET DES RÉPARTITIONS



LA RÉPARTITION DES DROITS

En 2018, les sommes réparties aux auteurs et aux autrices atteignent **103,80 MILLIONS D'EUROS**, soit un niveau supérieur à 2017 (98,80 millions) et 2016 (96,88 millions).

Les répartitions de l'année 2018 se composent pour 11,14 %, de droits relatifs aux exploitations de l'année de référence du rapport d'activité. Il s'agit principalement des droits de diffusion du 1^{er} trimestre 2018 des chaînes historiques.

Les droits répartis concernent essentiellement des exploitations au titre de l'année précédente qui représentent 60,58 % du total des droits répartis. Ils incluent notamment les trois derniers trimestres 2017 des chaînes historiques, les diffusions 2017 des chaînes de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises, ainsi que la copie privée audiovisuelle et radiophonique 2017.

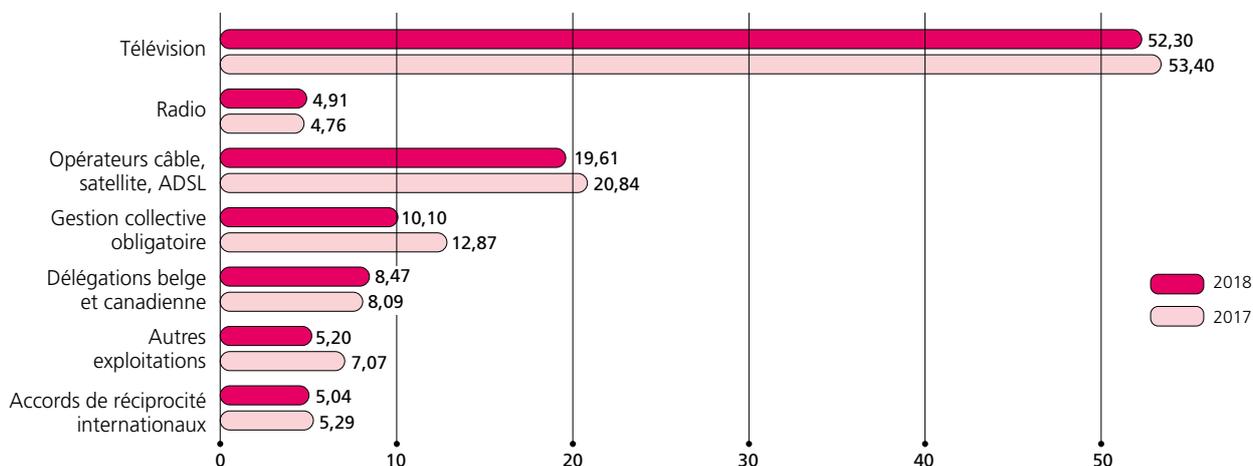
Les années antépénultième et antérieures représentent 28,27 % des droits répartis et concernent majoritairement le versement des soldes des chaînes historiques, de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises.

L'augmentation des droits répartis en 2018 est principalement liée à la progression des répartitions relatives aux exploitations 2017, année record en termes de perceptions de droits :

- des perceptions exceptionnelles de copie privée liées à la résolution de litiges ont abondé les droits de copie privée ;
- l'adoption de nouvelles règles de répartition relatives au protocole d'accord « journalistes FTV » a permis de verser les droits plus rapidement ;
- l'augmentation des répartitions pour les exploitations sur les chaînes historiques.

LA VENTILATION DES PERCEPTIONS

PAR ORIGINE DES DROITS



Les chaînes de télévision (historiques, TNT, thématiques et locales) constituent la première source de perception de la Scam, avec 50 % des droits collectés (contre 48 % en 2017). Dans le détail, les droits provenant de la chaîne premium Canal+ progressent grâce au nouvel accord négocié par la Scam ; les chaînes privées gratuites et l'audiovisuel public affichent une stabilité. Le recul observé entre 2017 et 2018 se justifie par un décalage de paiement d'un utilisateur majeur du répertoire de la Scam régularisé début 2019.

Les droits de retransmission demeurent un pilier important du périmètre d'intervention de la Scam. Compte tenu du développement des offres Internet haut débit au sein des foyers français, l'activité des opérateurs de réseaux (téléphonie mobile, ADSL et câble) reste soutenue. À l'inverse, les opérateurs satellite sont

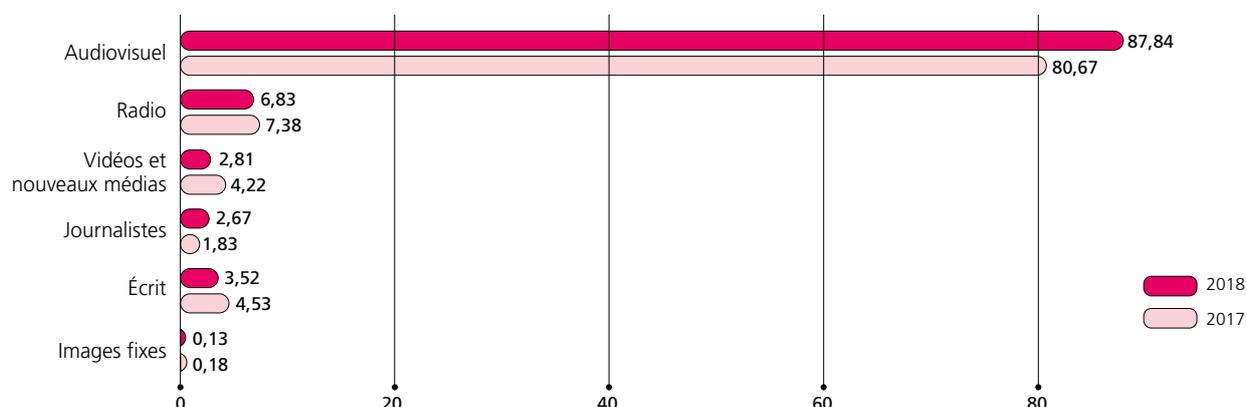
mis à rude épreuve pour limiter l'érosion de leur base d'abonnés. Le retrait constaté sur les droits collectés en gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie et droit de prêt) est la conséquence directe des nombreuses régularisations de droits de copie privée qui ont eu lieu en 2017.

Du côté des délégations, le bureau belge dégage une augmentation de ses collectes pour deux raisons principales : la mise en application de son nouvel accord avec la RTBF et la comptabilisation d'anciens droits de prêt public antérieurs à 2003.

Enfin, le différentiel observé sur les collectes issues des accords de réciprocité internationaux se situe à un niveau encore élevé qui témoigne du développement du droit d'auteur à l'étranger et du rayonnement du répertoire de la Scam.

LA VENTILATION DES RÉPARTITIONS

PAR TYPE DE DROITS



Les exploitations audiovisuelles représentent 84,6 % des droits répartis par la Scam, pour un montant total de 87,84 M€, en progression de 8,9 %. Plusieurs facteurs participent à cette hausse importante :

- l'augmentation des répartitions sur les chaînes historiques pour les exploitations 2017 et les soldes 2016 ainsi que la hausse des droits de Canal + pour les exploitations 2018 consécutive à la signature du nouveau contrat avec ce diffuseur ;
- la hausse des droits de copie privée suite notamment à la résolution de litiges.

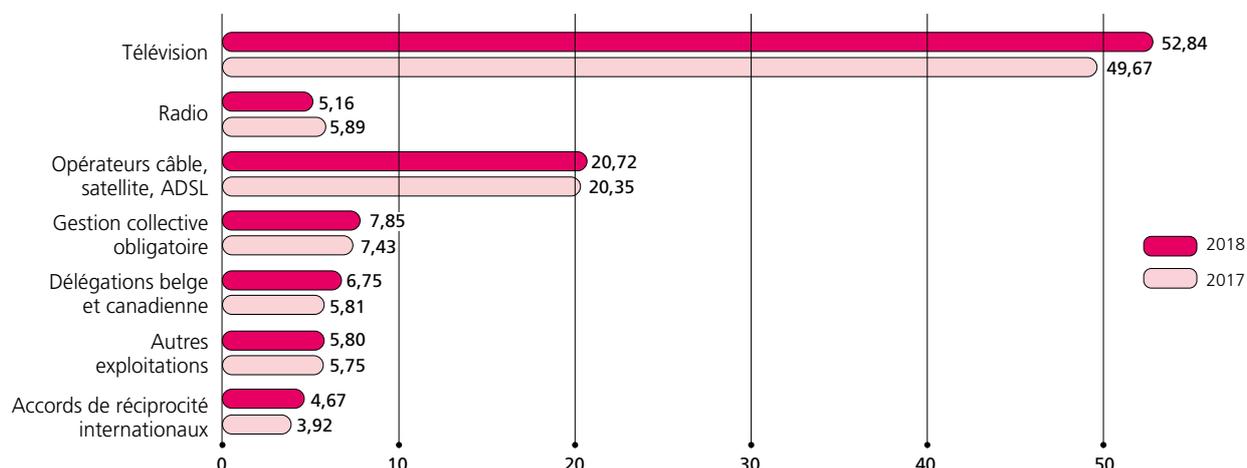
Le montant des droits radiophoniques recule de 7,5 % et représente 6,6 % des droits répartis. Ces droits subissent la baisse sur les récepteurs publics. Les accords journalistes représentent 2,6 % des droits répartis en progression de 45,8 % en raison des nouvelles règles de répartition relatives aux

accords journalistes de France Télévisions. Ces nouvelles règles ont permis le paiement de l'intégralité des droits mutualisés au titre des exploitations 2017. L'essentiel des droits répartis en 2018 concerne toujours les journalistes de France Télévisions.

Les exploitations sur les nouveaux médias (plateformes, services Web) atteignent 2,7 % du total des droits. Ces droits régressent principalement en raison des régulations relatives aux exploitations YouTube intervenues en 2017.

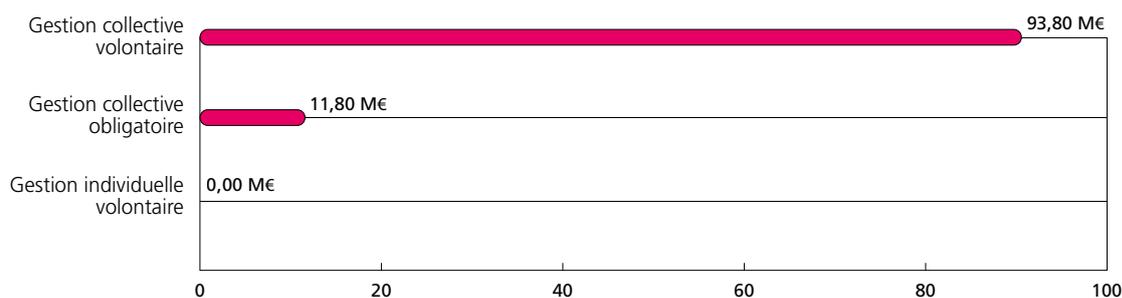
Les droits relatifs au répertoire de l'écrit baissent de 22,3 %, représentant ainsi 3,4 % du total des droits répartis. Cette diminution est la conséquence de la mise en répartition des droits de deux années de reprographie du livre en 2017, pour une seule en 2018. De la même manière, les droits de deux années de reprographie des articles de presse (2015 et 2016) avaient été répartis en 2017.

PAR ORIGINE DE DROITS



SOMMES PERÇUES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

En 2018, la gestion collective volontaire a représenté 88,8 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public) représentant 11,2 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est inférieure à 0,1 % (moins de 50 000€).



SOMMES RÉPARTIES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

Pour les auteurs et les autrices, la gestion collective volontaire de leurs droits représente une rémunération qui peut constituer un montant appréciable, voire substantiel dans certains cas, comparativement à la gestion collective obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles.

En 2018, la gestion collective volontaire a représenté 90,9 % des versements, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) étant de 9 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,05 %. Il n'y a pas eu en 2018 de reversement au titre de l'excédent de gestion.



32 486

MEMBRES ONT PERÇU DES DROITS

En 2018, 73,4 % des membres ont perçu des droits.

Le nombre d'ayants droit dont le montant versé est inférieur à 100 euros a fortement progressé en 2018 (+3 424 ayants droit, +68 %). A contrario, le nombre d'ayants droit percevant entre 100 euros et 250 euros a fortement diminué (-3 143, soit -31 %). C'est la conséquence de la répartition d'une seule année de droits de reprographie en 2018 alors que deux années avaient été traitées en 2017 faisant ainsi basculer de nombreux ayants droit dans la tranche inférieure.

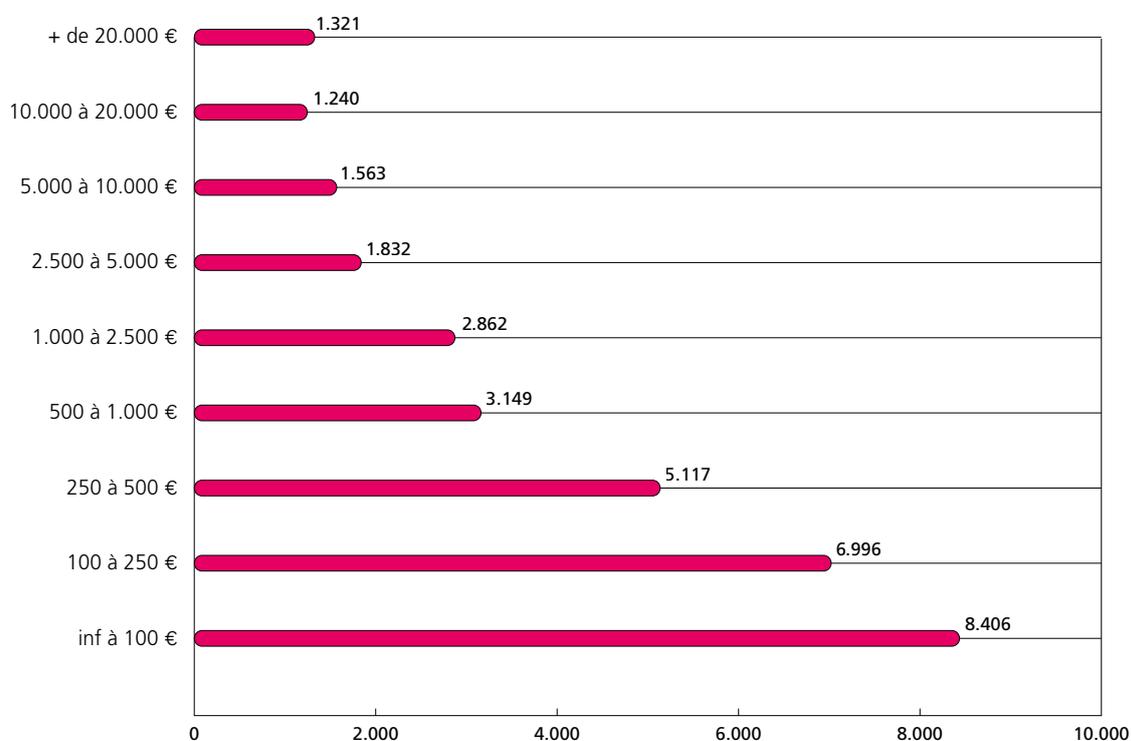
Le nombre d'ayants droit des autres tranches demeure relativement stable.

Le revenu médian Scam s'élève à 308,56 euros.

ANALYSE DES SOMMES RÉPARTIES AUX AYANTS DROIT PAR MONTANT

32 486 ayants droit (+0,8 %) ont bénéficié d'un versement de droits en 2018, contre 32 219 en 2017 dont :

- 22 497 ont reçu des droits de gestion collective volontaire contre 23 247 en 2017, soit une baisse de 3,2 % ;
- 28 086 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire contre 28 482 en 2017, en baisse de 1,4 % ;
- 18 108 ont bénéficié des deux origines de rémunération contre 19 519 en 2017 (-7,2 %).



LA GESTION

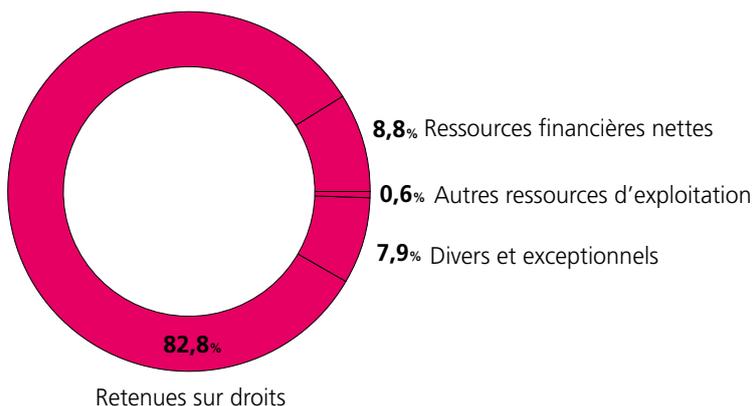
L'année 2018 se solde par un **EXCÉDENT DE GESTION DE 48 955,48 €**.
Cet excédent de gestion sera affecté selon les modalités validées par le conseil d'administration.
Les produits de gestion financent de façon équilibrée les charges de gestion qui progressent dans des proportions équivalentes (+8,6 %).

LE FINANCEMENT DES CHARGES DE L'EXERCICE

	Année 2018	Année 2017	Variations
Retenues sur droits	14 149	13 524	4,6 %
Ressources financières	1 502	1 796	-16,4 %
Autres ressources d'exploitation	96	94	2,2 %
Divers et exceptionnels	1 351	331	308,0 %
TOTAL	17 097	15 745	8,6 %

Montants en milliers d'euros

Les retenues sur droits augmentent de 4,6 %, en raison de la progression des sommes mises en répartition et versées aux ayants droit qui s'élèvent en 2018 à 103,8M€ contre 98,8M€ en 2017. Les ressources financières utilisées dans le financement des charges sont en baisse. Les produits divers et exceptionnels correspondent à de la production immobilisée en lien avec le plan stratégique de rénovation des systèmes d'information (401 K€) ainsi qu'à des écritures de régularisation (738 K€) et transferts de charges (211 K€).



LA VENTILATION DES CHARGES PROPRES À L'EXERCICE

Montants en milliers d'euros

	Année 2018		Année 2017		Variations
Charges de personnel		9 247 54,24 %		8 909 56,71 %	3,79 %
Achats et charges externes		6 243 36,62 %		6 360 40,48 %	-1,84 %
Informatique	1 558		1 320		
Immeuble (*)	932		972		
Fonctionnement	3 753		4 067		
Impôts et taxes		206 1,21 %		211 1,34 %	-2,34 %
Amortissements et provisions		206 1,21 %		57 0,36 %	261,12 %
Charges financières		1 093 6,41 %		2 0,01 %	
Charges exceptionnelles		53 0,31 %		172 1,10 %	-69,00 %
Total		17 048		15 711	8,51 %

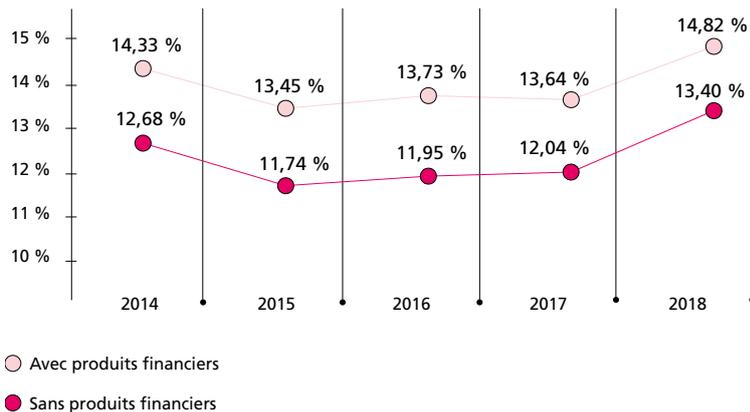
(*) Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne « immeuble » et pour l'informatique dans la ligne « Informatique ».

Ce tableau montre une progression du total des charges qui s'analyse principalement de la façon suivante :

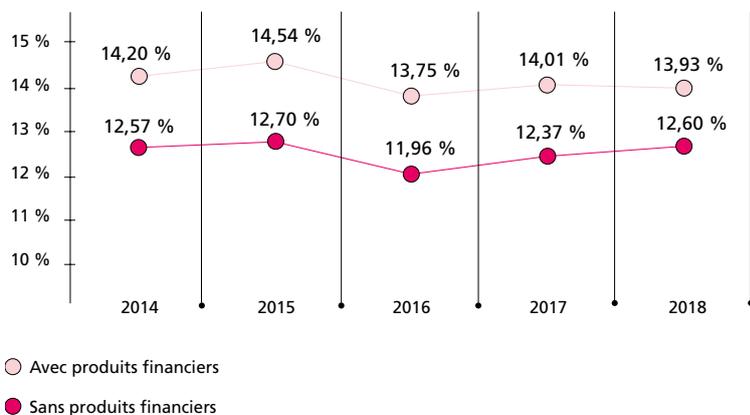
- charges de personnel : croissance des effectifs qui sont passés de 95,1 à 97,4 ETP en 2018 ;
- dépenses informatiques : hausse en raison des travaux liés au plan quinquennal de rénovation des systèmes d'information ;
- dépenses liées à l'immeuble : baisse due notamment à la non-reconduction en 2018 de charges locatives, du fait de l'acquisition de bureaux situés rue de Monceau ;
- frais de fonctionnement : baisse due essentiellement à une moindre consommation d'honoraires et une économie de frais d'assemblée générale ;
- amortissements et provisions : hausse liée à un retraitement des écritures comptables sur les activités avec la filiale canadienne ;
- charges financières : provision couvrant des moins-values latentes sur la part obligatoire du portefeuille financier ;
- charges exceptionnelles : règlements de litiges.

LE RATIO DES PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS AUX PERCEPTIONS DE L'EXERCICE

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 13,40 % en nette hausse par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à la baisse des perceptions entre 2017 et 2018 et à la forte hausse des répartitions, principales sources de prélèvement sur droits. Les taux individualisés de prélèvement sur droits, par typologie de droits, demeurent inchangés. Une nouvelle méthodologie appliquée en 2018 (prise en compte des produits de placements financiers) porte le ratio à 14,82 % en 2018.



La Scam analyse également le rapport des prélèvements sur droits relativement aux perceptions de l'année N-1. Ce ratio est de 13,93 % en 2018 avec intégration de produits financiers (14,01 % en 2017) et de 12,60 % sans (12,37 % en 2017).



LA GESTION FINANCIÈRE

En 2018, la Scam a poursuivi sa gestion dynamique afin de compenser l'érosion des rendements des produits de placement à court terme. Elle a notamment renforcé ses positions en matière de gestion obligataire par la souscription à un deuxième fonds dédié à hauteur de 15 M€, en complément des 30 M€ déjà souscrits sur un premier fonds dédié datant de 2016.

L'évolution très défavorable des marchés financiers au cours du quatrième trimestre 2018, a généré des moins-values latentes sur les deux fonds obligataires précités.

Conformément aux règles comptables, ces moins-values latentes ont été provisionnées dans les comptes à hauteur de 1 093 K€.

Par ailleurs, toujours soucieuse de pratiquer une politique d'investissement éthique et éco-responsable, la Scam a investi 11 M€ au sein d'un fonds de refinancement de sites de production d'énergies renouvelables.

L'encours moyen de la trésorerie placée, hors comptes de dépôts rémunérés, a été de l'ordre de 148,5 M€ et le rendement global du portefeuille pour 2018 ressort à -0,21 %.

LE STATUT JURIDIQUE

La Scam est une société civile à capital variable créée en 1981.

Les décisions concernant la gestion, la répartition des droits et l'action culturelle menées par la Scam sont prises par son conseil d'administration, composé de 22 auteurs et autrices élues par l'assemblée générale et représentant les différents genres d'œuvres gérés. En outre, la présidente du comité belge est administratrice de droit. Ces membres du conseil d'administration élisent en leur sein le ou la présidente. Le directeur général, co-gérant de la société, assure la bonne exécution des décisions du conseil d'administration, assisté du directeur général adjoint, du délégué général du comité belge et de la déléguée générale du comité canadien. Sous l'autorité du directeur général, Hervé Rony, plus de 90 salariés travaillent au service des auteurs et des autrices.

L'ASSOCIATION « SCAM VÉLASQUEZ »

Le total des charges intègre la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre d'une convention conclue entre la Scam et l'association Scam Vélasquez. Créée en 1999, elle a pour vocation de permettre à des personnes, membres ou non de la Scam, d'effectuer des dépôts de manuscrits pour leur donner une date certaine d'antériorité. Elle participe également, dans la mesure de ses moyens, à certaines activités culturelles de la Scam.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE GESTION DES DROITS D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la commission de contrôle des organismes de gestion collective. En 2018, son contrôle a porté sur l'action culturelle (période 2013-2017) et sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions du code de la propriété intellectuelle (ordonnance du 22 décembre 2016 et décret du 6 mai 2017). La commission de contrôle publiera les résultats de ses contrôles dans son 16^e rapport annuel, qui sera rendu public en avril 2019.

LA SCAM RÉNOVE SON SYSTÈME D'INFORMATION

Afin de se donner les moyens de satisfaire tant aux futures évolutions réglementaires qu'aux spécificités des nouveaux médias qui nécessitent l'analyse de flux de données en croissance exponentielle, la Scam a engagé en 2017 un plan de refonte de ses systèmes d'information. Ce plan a été confirmé par l'assemblée générale qui s'est tenue en juin 2018 et qui a validé le principe du financement de ce plan par un ajustement du taux de retenue statutaire sur les perceptions (1,25%), qui ne saurait être supérieur à 2,80%. En 2018, le travail de transformation en profondeur des outils de traitement des données a commencé, la Scam ayant investi près de 2,3 millions d'euros dans la refonte de sa base de données « œuvres » et dans son logiciel de finance.

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE	30 800 816	15 016 215	15 784 600	14 158 645
Immobilisations incorporelles	11 434 737	7 651 792	3 782 945	2 173 120
Immobilisations corporelles	16 438 203	7 321 292	9 116 910	9 348 013
Immobilisations financières	2 927 876	43 131	2 884 745	2 637 512
ACTIF CIRCULANT	164 696 808	1 198 857	163 497 951	166 824 360
Créances	1 010 254	106 222	904 032	802 848
Val. mobil. placements et comptes à terme	142 212 595	1 092 635	141 119 960	118 710 446
Disponibilités	21 473 959		21 473 959	47 311 065
COMPTES DE REGULARISATION	149 970		149 970	171 021
Charges constatées d'avance	149 970		149 970	171 021
TOTAL ACTIF	195 647 593	16 215 073	179 432 520	181 154 026

Montants en euros

PASSIF	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES	339 894	326 086
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 038 349	1 136 917
DETTES	178 005 322	179 657 199
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	732 629	644 388
Dettes fournisseurs immobilisations	311 860	161 620
Personnel	538 161	550 194
Organismes sociaux	6 086 700	5 536 780
État, impôts & taxes	608 048	179 179
Créditeurs divers	6 548 712	6 927 355
Droits à répartir aux auteurs	146 759 469	152 663 159
Droits à répartir aux OGC	2 259 668	1 441 108
Auteurs créditeurs	5 404 019	4 584 669
Auteurs non membres	4 656 151	3 952 426
Auteurs règlements en attente	2 246 447	2 172 581
Irrépartissables imputables sur la gestion courante	1 842 660	831 747
Auteurs affectation en attente	123	788
Adhésions en cours	69	69
Intérêts courus	10 590	11 138
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE	48 955	33 824
TOTAL PASSIF	179 432 520	181 154 026

Montants en euros

LE COMPTE DE GESTION

	Année 2018	Année 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 053 204	13 818 181
Retenue statutaire sur les répartitions	12 910 558	12 310 024
Retenue statutaire sur les perceptions	1 238 542	1 214 008
Production immobilisée	402 123	
Autres produits	501 981	294 149
CHARGES D'EXPLOITATION	15 902 336	15 536 928
Fournitures	163 898	157 933
Charges externes	3 025 977	3 402 996
Impôts, taxes	206 013	210 953
Charges de personnel	9 246 986	8 909 240
Charges de gestion	1 779 660	1 653 956
Amortissements et provisions	1 479 803	1 201 849
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 849 132	- 1 718 746
RESULTAT FINANCIER	408 924	1 793 724
Produits financiers	1 501 647	1 795 667
Charges financières	1 092 722	1 943
RESULTAT COURANT	- 440 208	74 978
RESULTAT EXCEPTIONNEL	489 163	- 41 154
Produits exceptionnels	542 588	131 196
Charges exceptionnelles	53 425	172 350
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE	48 955	33 824

Montants en euros

LES ACTIONS ET SOCIALES

RAPPORT SPÉCIAL

LES ACTIONS CULTURELLES

En 2018, la Scam a consacré 2 548 433 € aux actions culturelles, en hausse de 4,8 % par rapport à 2017. Le Code de la propriété intellectuelle impose aux organismes de gestion collective de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la promotion et à la diffusion des œuvres et à la formation des auteurs et autrices. Depuis 2016, la loi « Liberté de la création, architecture et patrimoine » incite également les sociétés d'auteurs à soutenir des actions d'éducation artistique et culturelle.

LES BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

Les bourses Brouillon d'un rêve représentent environ 30 % des dépenses culturelles, témoignant de l'importance donnée par la Scam aux aides à l'écriture, pour l'ensemble de ses répertoires.

En 2018, un important travail a été mené pour améliorer l'information aux candidats et candidates : outre des rencontres thématiques organisées avec le CNC, des permanences et/ou présentation du dispositif ont eu lieu lors de différents événements en régions ainsi que dans des structures de formation, d'accompagnement ou de collectifs professionnels.

La valorisation des œuvres soutenues est toujours une priorité. À l'invitation de la Cinémathèque du documentaire, une carte blanche a été donnée à Brouillon d'un rêve, au sein de la programmation *La Fabrique des films, Cinéastes au travail*. La journée Brouillon d'un rêve à Lussas a encore été un grand succès.

Du Festival de Cannes à Visions du Réel, de Locarno à Berlin, de Doc Lisboa à Douarnenez..., les œuvres labellisées Brouillon d'un rêve ont été sélectionnées dans de nombreux festivals. Par ailleurs, sur les 138 documentaires sortis dans les salles obscures en 2018, 11 % ont été soutenus par Brouillon d'un rêve.

Une analyse des 1 356 candidats et candidates révèle une participation supérieure des

femmes (54 %) et une majorité de franciliens (54 % contre 33 % en régions, 1 % en outremer et 12 % domiciliés à l'étranger).

Du côté des lauréats et lauréates, le profil est davantage masculin (59 %) et plus encore francilien (59 % contre 26 % en régions et 15 % d'étrangers).

- **Documentaire** : sur 710 candidatures éligibles, 88 aidées (parmi lesquelles 33 % de premières œuvres) et 6 tutorats. Depuis 1992 : 1 358 projets soutenus, dont 64 % réalisés.
- **Création sonore** : sur 80 projets éligibles, 10 aidés. Depuis 1995 : 188 projets soutenus dont 70 % diffusés.
- **Écrit** : sur 75 projets éligibles, 6 aidés. Depuis 2006 : 67 soutiens dont 51 % publiés.
- **Écritures et formes émergentes et Pierre Schaeffer** : sur 152 projets éligibles, 18 aidés. Depuis 1999, 225 soutiens dont 60 % réalisés.
- **Journalisme** : sur 56 projets éligibles, 8 aidés. En huit ans, 76 soutiens dont 43 % concrétisés.
- **Images fixes** : sur 154 projets éligibles, 5 aidés. Depuis 2010 : 36 soutiens dont 39 % réalisés.

CULTURELLES

2,54 M€ en 2017
141 bourses attribuées
26 Prix

LES PRIX

Durant l'année, la Scam remet vingt-six Prix. Ils récompensent des auteurs et des autrices pour des créations singulières, des œuvres naissantes ou l'ensemble d'une carrière. Deux nouveaux Prix ont vu le jour en 2018. Le Prix du meilleur podcast documentaire, remis lors de la première édition du Paris Podcast Festival, a été attribué ex-aequo, à Anouk Perry pour *La Délicatesse des gang bangs* et Julien Cernobori pour *Vanessa, enfer et contre tout*. Dans le cadre du festival Médias en Seine, Manon Brill s'est vu remettre le premier Prix Vidéaste Scam pour sa chaîne YouTube, *C'est une autre histoire*.

Associée au Festival de Cannes depuis quatre ans, L'Œil d'or, le prix du documentaire, a été décerné à Stefano Savona pour *Samouni Road*.

Ont également été distingués en 2018 : Jean-Noël Jeanneney par le Prix Jean-Marie Drot (anciennement Prix des Auteurs) ; pour le répertoire audiovisuel : Luc Moullet, Steve Faigenbaum, Samuel Bigiaoui, Leonor Teles, Ainara Vera, Anne-Sophie Reinhardt, Blandine Delcroix et Thierry Passerat ; pour le répertoire radiophonique : François Angelier, Pascale Pascariello, Michaël Filler et Edouard Zambeaux ; pour le répertoire de l'écrit : Jean Echenoz, Marc Dugain et Jean-Philippe Toussaint ; pour le répertoire journalistique : Florence Aubenas, Jérôme Fritel et Marc Roche, Nicolas Bertrand, Thomas Donzel et Marion Cantor ; pour les écritures et formes émer-

gentes : Stéphanie Solinas, Joséphine Derobe et Carlos Franklin, Ismaël Joffroy Chandoutis ; pour le répertoire institutionnel : François Resbeut et Ronald Vargas. Le Prix du récit dessiné a été décerné à Yannis La Macchia, avec une mention spéciale à Lamia Ziadé.

Des Prix organisés en partenariat avec des structures culturelles ont récompensé Laura El-Tantawy (Prix Roger Pic) et Camille Szklorz (Prix Mentor) pour la photo. Le Prix Philippe Caloni a été attribué à Augustin Trapenard pour son talent d'intervieweur. Christian Bloch a reçu le Prix de la traduction de documentaires télévisés, initié par l'Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel.

En remettant certains prix hors les murs, la Scam affirme également son engagement dans différents espaces culturels : le Prix international de la Scam remis au Cinéma du réel, le Prix Joseph Kessel aux Étonnants voyageurs, le Trophée Télévision Grand format au Prix Bayeux-Calvados-Normandie des correspondants de guerre, le Prix Anna Politovskaïa au Festival international de films de femmes, le Prix Scam Investigation au Figaro, le Prix Infracourts en partenariat avec France 2, le Prix Émergences au Centquatre-Paris en partenariat avec EDIS et Arte créative, et le Prix Pierre et Alexandra Boulat remis à Visa pour l'image. La Scam gère également le Prix Albert Londres remis à Istanbul en solidarité avec les journalistes turcs.

LES ÉTOILES

Chaque année depuis 2005, trente œuvres sont retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard.

L'étude du palmarès révèle que les chaînes publiques françaises, belges et suisses restent majoritaires avec 17 Étoiles (57 % du palmarès avec six Étoiles sur Arte, sept sur les

chaînes du groupe France Télévisions, deux sur la Radio Télévision Suisse, une sur la RTBF et une sur LCP).

La progression des chaînes locales reste constante avec six diffuseurs représentant huit films étoilés, soit 27 % contre 24 % en 2017. L'exploitation sur support DVD compte deux films étoilés.

LE FESTIVAL LES ÉTOILES DU DOCUMENTAIRE

Les 10 et 11 novembre 2018 au Forum des images à Paris, le Festival les Étoiles du documentaire proposait trente projections, mais aussi trente rencontres entre les auteurs et autrices lauréates et leur public. Le Prix du public, attribué à *Serge, condamné à mort* de Christine Tournadre a été remis lors de la soi-

rée de clôture la projection en avant-première de *Cassandra, the Exotico !* de Marie Losier.

En région, Rennes, en partenariat avec Comptoir du doc, puis Strasbourg, en partenariat avec la Safire, ont proposé une déclinaison du Festival avec la projection de sept films étoilés.

LES SOIRÉES ET ÉVÉNEMENTS

Plusieurs soirées ont mis à l'honneur des auteurs et des autrices, des écritures et modes de création diverses. Entre autres, une *Carte blanche* à *Charles Enderlin*, Prix Christophe de Ponfily 2017, la soirée *Tendances* avec une sélection des meilleurs films de commande pour le Prix de l'œuvre institutionnelle, une soirée *Best Of* autour des œuvres des prix en Écritures et formes émergentes.

Le jour tombe, la nuit se lève, le programme conçu par Karine Le Bail pour la 18^e Nuit de la Radio, a offert un panorama à la fois tendre et réjouissant sur les « sans-sommeil ». La Nuit

de la radio, en partenariat avec Radio France et l'Ina, permet de revisiter le patrimoine radiophonique de l'Ina et s'écoute à la Scam à Paris, à Marseille dans le cadre du FID, à Autun aux Rendez-vous de juillet, aux États généraux du film documentaire de Lussas, au Panthéon dans le cadre de Paris en toutes lettres, au festival Le Livre à Metz et à Brest lors de Longueur d'ondes.

Le programme *À voix haute* au Marathon des mots de Toulouse s'intègre désormais dans le cycle des Écritures du réel, avec cette année, David Lopez, Pierre Ducrozet, Delphine Coulin et Olivier Ka.

LES RENCONTRES ET DÉBATS

La Scam a organisé plusieurs grands entretiens, débats, rencontres à Paris ou dans les festivals partenaires.

À Longueur d'ondes, une rencontre a réuni les amoureux et nostalgiques de l'Atelier de la Création Radiophonique. Au Figra, la Scam a proposé une réflexion sur le thème *Twitter, est-ce informer ?* À VidéoFormes, *La Scam invite #4* a initié un dialogue inattendu entre le philosophe Alain Petit et des artistes de Scenocosm. Aux Rendez-vous de l'histoire de Blois, c'est l'Angleterre du Brexit qui était au

centre des débats. À Paris, la Scam et l'association Freelens ont organisé une journée de rencontres, *Profession Photographe*, proposant des échanges croisés entre une quinzaine de personnes du monde de la photographie, devant un public nombreux.

Enfin, pour la première fois cette année, la Scam participait aux Journées de la création, organisées par Sacem Université, pendant les Nuits de Fourvière, à Lyon. Deux journées de réflexion et de prospective qui ont réuni institutionnels, artistes, scientifiques et politiques.

LES EXPOSITIONS DE LA GALERIE SCAM

De février à mai, *Les Berbères* de Ferhat Bouda, lauréat du Prix Pierre et Alexandra Boulat 2016 ; de juin à octobre, *In the Shadow of the Pyramids* de Laura El-Tantawy, lauréate du Prix Roger Pic 2018 et à partir de novembre, *America, heaven & earth* de Sandra Mehl et Cyril Abad, lauréats 2016 et 2017 du Prix Mentor.

LE SOUTIEN AUX FESTIVALS

La Scam continue de soutenir fidèlement de nombreux festivals : Fipa, États généraux du film documentaire, Cinéma du réel, Sunny Side of the Doc, FID Marseille, Idfa, Longueur d'ondes, Pariscience, Figra, Prix Bayeux-Calvados-Normandie des correspondants de guerre, Visa pour l'image, Étonnants voyageurs, Marathon des mots ou encore la plateforme SVoD de documentaires, Ténk.

Elle accompagne des structures professionnelles comme Périphérie, la Maison des Journalistes, des organismes de formation

ou des résidences de création. De nouveaux partenariats ont vu le jour cette année avec Frames pour les vidéastes du net, le Paris Podcast Festival, les Correspondances de Manosque, NewImages ou encore Forbidden Stories, un site qui protège l'information des journalistes.

La Scam a pleinement participé au lancement et au fonctionnement de la Cinémathèque du documentaire. Les deux structures œuvrent côte à côte pour une meilleure diffusion du documentaire en France.

L'ÉDUCATION À L'IMAGE

La Scam confirme son soutien aux deux dispositifs d'éducation à l'image « Documentaire de poche » proposé par l'Hadopi et « Le Lycée pro crève l'écran » animé par l'enseignante Hélène Kuhn-munch. En 2018, plus d'une dizaine de classes de collèves et lycées ont ainsi pu travailler sur

le documentaire. Conçus sous la forme d'un concours, dont l'objectif est une création vidéo pour le premier et une rédaction de critique pour le deuxième, ces projets ont la volonté de sensibiliser les élèves à la question de l'auteur, et ouvrir une réflexion autour de l'image.

LA MAISON DES AUTEURS ET DES AUTRICES

La fréquentation de la Maison des auteurs et des autrices ne cesse d'augmenter : en 2018, 2 488 personnes ont investi les espaces pour développer leurs projets, organiser des réunions de travail et profiter des nombreux services offerts. Les permanences juridiques, fiscales et sociales et Brouillon d'un rêve ont rencontré un vif succès. Des ateliers

professionnels ont été proposés, comme *Écrire son documentaire*, *L'art de pitcher son documentaire* ou encore *Écrire et concevoir une websérie documentaire*.

148 événements ont par ailleurs été organisés par les auteurs et autrices en salle Charles Brabant.

LA TOTALITÉ DES AIDES
FIGURE EN DÉTAIL SUR
WWW.SCAM.FR
ET SUR LA BASE DE DONNÉES
CENTRALISÉE DES AIDES
CULTURELLES VERSÉES
PAR LES ORGANISMES
DE GESTION COLLECTIVE
WWW.AIDESCRIPTION.ORG

LES ACTIONS SOCIALES

AU SERVICE DES AUTEURS ET DES AUTRICES

L'action sociale de la Scam est constituée d'un fonds de solidarité et d'un budget consacré au financement des contributions seniors. Elle est financée grâce à un prélèvement sur les perceptions voté chaque année par le conseil d'administration.

• Le fonds de solidarité

Ce fonds permet d'aider ponctuellement des auteurs et autrices membres rencontrant des difficultés financières. Les dossiers sont constitués auprès de l'assistance sociale puis examinés par le bureau financier. En 2018, trente-neuf personnes en difficulté ont bénéficié d'une aide financière de la Scam pour un montant global de 73 800 euros.

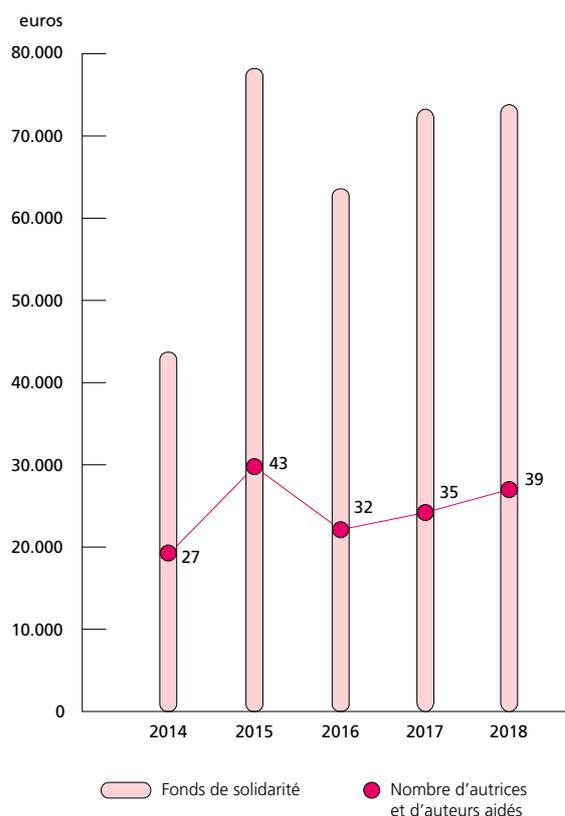
• La contribution senior

Cette allocation vise à améliorer les ressources des auteurs et autrices de plus de 65 ans. Elle prend la forme d'une libéralité attribuée selon des critères définis par le conseil d'administration. Ces critères ont été remaniés en octobre 2017 pour les nouveaux bénéficiaires, d'une part pour maîtriser la charge financière résultant de l'évolution démographique et, d'autre part, pour traduire plus fidèlement la carrière des membres. En 2018, la Scam a consacré 2 438 598 euros au titre de cette contribution qui a bénéficié à 2 383 personnes.

• Les consultations sociales

L'assistante sociale de la Scam est à la disposition des auteurs et autrices. Elle propose un soutien spécialisé, une écoute et des conseils ayant pour objectifs de faciliter la recherche de solutions personnelles ou professionnelles et d'anticiper l'aggravation de difficultés. Elle informe les auteurs et autrices sur les dispositifs de protection sociale, leur apporte une aide psychosociale et effectue un travail de liaison ou d'interface avec divers organismes.

Les entretiens sont effectués par téléphone ou en face à face à la Maison des auteurs et des autrices. En 2018, 163 personnes ont été accompagnées sur des problématiques liées majoritairement à la spécificité de leur statut (couverture sociale, retraite...), à des difficultés financières, personnelles ou familiales (report de projets, perte de logement, séparation...).



74 K€ de fonds de solidarité
2,44 M€ de contributions seniors
100 dossiers de régularisation
de retraite

LES DOSSIERS SOCIAUX

Des réformes modifiant en profondeur le régime social des auteurs et autrices ont été mises en place en 2018 par le gouvernement. La Scam a pris une part active à l'organisation des États généraux du livre – Tome 1, qui se sont tenus le 22 mai dernier sur les réformes sociales et fiscales et la question de l'avenir du statut social de l'auteur. Elle a participé également à la concertation qui s'est ouverte en juin dernier sur ces sujets sous la pression des organisations professionnelles.

• La Contribution Sociale Généralisée

Grâce à une forte mobilisation des organisations représentant les auteurs et autrices, au nombre desquelles la Scam, une mesure d'aide financière visant à compenser la hausse de 1,7 point de la CSG a été mise en œuvre. Appelée « mesure de soutien au pouvoir d'achat », elle concernait, en 2018, les auteurs et les autrices affiliés à l'Agessa et les affiliés/assujettis à la Maison des artistes et à jour de leurs cotisations. Le montant de l'aide a été fixé à 0,95 % de l'assiette des revenus en droits d'auteur ayant servi de base de calcul aux cotisations et

vient compléter la suppression de la cotisation d'assurance maladie (0,75 %).

Il est envisagé que cette mesure soit reconduite en 2019 et la Scam a obtenu qu'elle concerne tous les auteurs et autrices. En 2020, une compensation pérenne a été annoncée et devrait prendre la forme d'une prise en charge partielle par l'État des cotisations d'assurance vieillesse. Cette dernière correspond in fine à ce que la Scam a défendu lors des débats parlementaires de la loi ayant institué l'augmentation de la CSG.

• La réforme du régime social

De nombreux auteurs et autrices n'ayant pas cotisé pour leur retraite sur leurs revenus de droits d'auteur tout au long de leur carrière, se sont retrouvés en situation précaire à la fin de leur vie.

Afin de remédier à ces situations et de rendre plus efficient le recouvrement de cette cotisation, les pouvoirs publics ont décidé, en 2016, de mettre en place le précompte de la cotisation vieillesse plafonnée dès le premier euro de droits d'auteur perçu. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, les revenus de droits d'auteur déclarés en traitements et salaires sont désormais précomptés par les sociétés de production, les maisons d'édition et les organismes de gestion collective comme la Scam, au taux de 6,90 % dans la limite d'un plafond annuel de revenus de 40 524 euros en 2019.

• La régularisation des cotisations retraite arriérées

Une circulaire interministérielle du 24 novembre 2016 a mis en place un dispositif de régularisation des cotisations arriérées. Jusqu'au 31 décembre 2021, il ouvre aux auteurs et aux autrices n'ayant pas cotisé à la retraite sur leurs droits d'auteur la possibilité de régulariser des trimestres de cotisation ou de cotiser sur une assiette plus

Cette réforme a par ailleurs des impacts structurels :

- elle organise le transfert du recouvrement des cotisations et contributions de sécurité sociale de l'Agessa et de la Maison des artistes (MDA) vers l'Urssaf ;
- elle modifie en outre les missions dévolues à l'Agessa et à la MDA qui consistent principalement à assurer le contrôle du champ du régime, l'information des artistes-auteurs sur leurs conditions d'affiliation et les prestations auxquelles ils peuvent prétendre et l'action sociale en faveur des artistes-auteurs.

Enfin, la suppression de la distinction assujettis/affiliés de l'Agessa et de la MDA, permet à toutes les personnes percevant des revenus artistiques en 2019 de déclarer des revenus d'activités dits « accessoires », sous réserve de respecter les conditions de plafonds et d'activités fixées par une circulaire du 16 février 2011.

large pour améliorer les droits à la retraite de base. L'intérêt de ce dispositif, qui peut être plus ou moins coûteux, doit être examiné à l'aune des situations individuelles.

En 2018, la Scam a accompagné une centaine d'auteurs et d'autrices dans la constitution de leur dossier.

BELGIQUE ET

LA SCAM BELGIQUE

par Frédéric Young,
Délégué général de la Scam Belgique

L'activité du Comité belge et de la Délégation générale a été particulièrement intense. Quelques événements marquants sont à souligner :

- La conclusion de plusieurs accords positifs avec des utilisateurs importants de nos répertoires, et notamment VMMA, Proximus, Telenet-LG (malgré le litige toujours en cours avec ce dernier). En revanche, les négociations avec la VRT (service public flamand) n'ont pu aboutir avant la fin de l'année comme nous l'aurions souhaité.
- L'encaissement d'un complément significatif de droits, négocié en 2017, pour le prêt public en bibliothèques 1994-2004 pour les membres belges, français et les partenaires hollandais.
- Suite à l'action de la Scam, une loi portant sur la question très délicate de « l'injection directe », première en Europe, a pu être adoptée en novembre 2018 par le Parlement belge.
- Le chapitre « injection directe » de la loi répond à toutes les revendications des auteurs, artistes et sociétés de production. Elle a inspiré de façon salutaire les travaux européens en vue d'établir une nouvelle directive sur ces questions.
- La Maison européenne des auteurs et des autrices (Medaa) a été inaugurée en mars 2018. Sa fréquentation rapidement croissante montre que son espace de travail et son équipement en nombreuses salles de réunions répondaient bien à une attente des auteurs et des autrices, et de leurs partenaires à Bruxelles. Un travail de rayonnement de ce lieu, d'une qualité architecturale exceptionnelle, a été entamé et vise notamment les milieux européens.
- Le PILEn (Partenariat auteurs/éditeurs/libraires/bibliothécaires, soutenu par le ministère de la Culture belge francophone) mène une intense activité à la Medaa (formations, rencontres interprofessionnelles sur le livre audio, le marketing culturel, la communication digitale, la BD numérique, la lecture chez les jeunes...), qui ont d'ailleurs encouragé le syndicat des libraires à installer dès 2019 ses bureaux à la Medaa.

Le Comité belge s'est investi dans l'action culturelle en veillant à ce qu'elle bénéficie en priorité aux auteurs et aux autrices, sur la base de critères actualisés pour épouser au mieux les besoins des membres.

Ainsi, plus de soixante bourses ont été accordées en 2018 et une cinquantaine d'événements organisés ou soutenus qui ont donné lieu à des moments d'échanges professionnels. Le Comité s'est également consacré à l'action professionnelle, contribuant efficacement à une réforme importante portée par la ministre de la Culture, Alda Greoli (Décret Instances d'avis) et interpellant sans cesse les responsables publics sur les questions de la précarité des autrices et des auteurs, notamment de documentaires.

La réforme de la directive européenne sur le droit d'auteur ainsi que celle relative à « l'injection directe » (en parallèle de la loi belge) a été suivie étape par étape, en collaboration étroite avec Hervé Rony et l'équipe de la SAA, mais aussi d'EVA (association européenne des sociétés gérant les arts visuels).

L'octroi de bourses via l'action culturelle, ce travail d'accompagnement et de défense collective, comme celui de gestion et d'accueil de l'équipe à Bruxelles et des services de la Scam globalement sont fort appréciés des membres en Belgique selon les témoignages reçus par le Comité.

Le travail de promotion des auteurs et des autrices via www.BELA.be a été évalué de manière très positive par le ministère de la Culture (Fédération Wallonie-Bruxelles) au terme de la convention de cinq ans, qui est en bonne voie d'être renouvelée.

CANADA

LA SCAM CANADA

par Élisabeth Schlittler,
Délégué général de la Scam Canada

L'année 2018 a été marquée par des consultations nationales du gouvernement fédéral sur plusieurs lois. La Scam Canada y a participé activement.

Dans le cadre de l'examen quinquennal de la Loi sur le droit d'auteur, la Scam Canada a déposé un mémoire et comparu devant les deux comités responsables de la révision. Elle a soumis plusieurs recommandations dont certaines ont été soutenues par des associations professionnelles. Le gouvernement a également lancé une consultation sur la Loi sur la radiodiffusion et sur la Loi sur les télécommunications.

2018 a aussi été l'année des négociations de l'Accord États-Unis-Canada-Mexique (AEUMC) dont le sort réservé à l'exemption culturelle a beaucoup inquiété le milieu culturel. Le 1^{er} octobre, un accord qui maintient la clause d'exemption culturelle est finalement intervenu.

Outre sa représentation auprès des pouvoirs publics, la Scam a été occupée par le renouvellement de plusieurs contrats, notamment avec Radio-Canada, avec ARTV, une chaîne culturelle et par les négociations de nouvelles ententes. La Scam a aussi entrepris l'étude d'une éventuelle modification du mode de rémunération des autrices et auteurs québécois pour les services de vidéo à la demande.

Année après année, la Scam Canada s'emploie à améliorer les services aux membres. Cette année, plusieurs démarches administratives et fiscales ont ainsi été simplifiées.

L'action culturelle constituée des Bourses Scam et de l'aide à la diffusion à l'étranger a été renouvelée. Plusieurs documentaires soutenus ces dernières années ont été produits.

Le travail d'information s'est poursuivi auprès des membres et des acteurs de la production audiovisuelle. La révision des lois et la recommandation de notre mémoire concernant la titularité des droits sur l'œuvre audiovisuelle a donné naissance à une position commune des syndicats francophones et anglophones des scénaristes, réalisateurs et réalisatrices en faveur de la présomption de titularité, qui mérite d'être soulignée.

La production audiovisuelle n'est pas financée adéquatement, les revenus des chaînes traditionnelles baissent et ceux des créateurs stagnent alors que ceux des plateformes de diffusion de leurs œuvres se multiplient.

La Scam Canada va poursuivre ses interventions auprès des pouvoirs publics pour qu'ils adaptent les lois à l'ère numérique. Le nouvel environnement a perturbé la création, la production et la diffusion des œuvres, il est urgent de rétablir l'équilibre nécessaire pour assurer que le documentaire demeure le témoin incontournable de l'histoire qu'il a toujours été.

Les perceptions ont augmenté ainsi que les droits répartis et 21 adhésions ont été enregistrées.

En 2018, le comité des auteurs était présidé par Luc Dionne, scénariste et réalisateur, Benoit Pilon, réalisateur et scénariste et Patrick Lowe, scénariste, était le troisième membre du comité exécutif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des œuvres audiovisuelles : Julie Bertuccelli (*présidente*), Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Geneviève Guicheney, Brigitte Hansen (*représentante des traducteurs*), Patrick Jeudy, Yves Jeuland, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Laëtitia Moreau (*représentante des écritures et formes émergentes*), Jérôme Prieur.

Collège des œuvres sonores ou radiophoniques : Alain Kruger, Karine Le Bail, Emmanuel Moreau, Carole Pither.

Collège de l'écrit : Colette Fellous (*vice-présidente*), Benoît Peeters.

Collège des images fixes : Thierry Ledoux.

Collège des journalistes : Lise Blanchet (*trésorière*), Alain Le Gougec.

Représentante du comité belge : Paola Stévenne.

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE

Bernard Apfeldorfer, Anne de Giafferri (*Présidente*), Jean-Jacques Le Garrec, Marie-Dominique Montel, Geneviève Wiels.

LE COMITÉ BELGE

Collège des œuvres audiovisuelles : Sanaz Azari, Jérôme Laffont, Jérôme Le Maire, Isabelle Rey, Nina Toussaint.

Collège des œuvres orales ou sonores : Paola Stévenne (*présidente du comité belge*).

Collège de l'écrit : Luc Dellisse, Renaud Maes, Nathalie Skowronek, Isabelle Wery, Françoise Wuilmart.

Collège des œuvres d'art numérique : Laurence Rosier.

LE COMITÉ CANADIEN SCAM - SACD

Collège télévision : Diane Cailhier, Bruno Carrière, Luc Dionne (*président du comité canadien*), Marie-France Landry, Charles-Olivier Michaud, Patrick Lowe (*comité exécutif*).

Collège cinéma : Denys Arcand, Louis Bélanger, Benoit Pilon (*vice-président du comité canadien*), Johanne Prigent.

Collège spectacle vivant : Marie Chouinard, Pierre-Michel Tremblay.

Comité exécutif : Luc Dionne, Benoit Pilon, Patrick Lowe.

LES COMMISSIONS

- **COMMISSION DES ŒUVRES AUDIOVISUELLES**

Administratrices et administrateurs membres de droit : Virginie Linhart (*présidente de la commission*), Yves Jeuland (*vice-président de la commission*), Julie Bertuccelli, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Geneviève Guicheney, Brigitte Hansen, Patrick Jeudy, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Jérôme Prieur.

Membres désignés par le conseil d'administration : Olivier Ballande, Catherine Bernstein, Frédéric Brunquell, François Caillat, Zouhair Chebbale, Aymeric Colletta, Jean Crépu (*vice-président de la commission*), Jean-Charles Deniau, Floriane Devigne, David Dufresne, Gilles Elie-Dit-Cosaque, Amalia Escriva, Marc Faye, Damien Fritsch, Danielle Jaeggi, Andrès Jarach, Valérie Julia, Anna-Célia Kendall, Baudouin Koenig, Atisso Médessou, Stéphane Mercurio, Tania Rakhmanova, Jean-Michel Rodrigo, Juliette Sénik, Caroline Swysen, Laëtitia Moreau (*observatrice*).

- **COMMISSION DES ŒUVRES SONORES OU RADIOPHONIQUES**

Administratrices et administrateurs membres de droit : Carole Pither (*présidente de la commission*), Karine Le Bail, Alain Kruger, Emmanuel Moreau.

Membres désignés par le conseil d'administration : Antoine Chao, Andrea Cohen, Souleymane Coulibaly, Leila Djitli (*vice-présidente*), Laurence Garcia, Jean Lebrun, Linda Lorin, Jean-Louis Rioual, Christian Rosset, Laurent Valière, Paola Stévenne (*observatrice*).

- **COMMISSION DE L'ÉCRIT**

Administratrice et administrateur membres de droit : Colette Fellous, Benoît Peeters (*président de la commission*)

Membres désignés par le conseil d'administration : Laura Alcoba, Pascal Boille, Catherine Clément (*vice-présidente*), Nedim Gürsel, Isabelle Jarry, Michèle Kahn, Bertrand Leclair, Pascal Ory.

- **COMMISSION DES JOURNALISTES**

Administratrice et administrateur membres de droit : Lise Blanchet (*présidente de la commission*), Alain Le Gouguec.

Membres désignés par le conseil d'administration : Patricio Arana, Jean-Pierre Canet, Olivier Da Lage, Michel Diard (*vice-président, démissionnaire en septembre 2018*), Eric Lagneau, Philippe Maire, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Catherine Rougerie, Luc Roussard dit Besançon (*démissionnaire en novembre 2018*) remplacé par Cédric Lang-Roth en février 2019, Nathalie Sapena, Thierry Ledoux (*observateur*), Geneviève Guicheney (*observatrice*), Émilie Gillet (*observatrice*) depuis février 2019.

- **COMMISSION DES IMAGES FIXES**

Administrateur membre de droit : Thierry Ledoux (*président de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration : Aurélie Blard-Quintard (*vice-présidente*), Jacques Graf, Bénédicte Van der Maar, Nadia Benchallal, Gérard Uféras, Alain Frappier, Jean-Claude Coutausse (*démissionnaire en janvier 2019*).

- **COMMISSION DES ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES**

Administratrice membre de droit : Laëtitia Moreau (*présidente de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration : Véronique Aubouy, Géraldine Brézault, Isabelle Fougère, Claudia Marschal, Ina Mihalache (*observatrice extérieure*), Marianne Rigaux, Ludovic Bassal, Gilles Coudert, Jean-Jacques Gay, Pascal Goblot (*vice-président*), Andrès Jarach (*observateur*), Lyonel Kouro, Thierry Ledoux (*observateur*), Cédric Mal.

LA REPRÉSENTATION DE LA SCAM

FRANCE (Participation dans d'autres OGC – organismes de gestion collective)

Membre fondateur **AVA**
Conseil d'administration Arts Visuels Associés
Commission de surveillance Société faitière de gestion des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes

Membre du collège auteurs **CFC**
Centre Français d'exploitation du droit de Copie
Organisme de gestion des droits agréé pour la reprographie

Membre fondateur **COPIE FRANCE**
Conseil d'administration Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle
Commission de surveillance Organisme de gestion de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires

Membre fondateur **SORIMAGE**
Conseil d'administration Société faitière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes
Commission de surveillance

BELGIQUE

Membre **AUVIBEL**
Organisme de gestion des droits pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles

Membre **PRO SPERE**
Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles

Membre **REPROBEL**
Organisme de gestion des droits pour la reprographie en Belgique
Mandat de gestion accordé à la Scam

INTERNATIONAL

Membre **ALAI**
Association Littéraire & Artistique Internationale
Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la propriété littéraire et artistique dans le monde contemporain

Membre actif : commissions techniques, comité européen, CIS-net (IDA), groupe de stratégie audiovisuelle **CISAC**
Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective

Membre associé **FERA**
Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel
Organisme de réalisateurs se donnant pour mission de défendre la liberté de création, la diversité culturelle, une industrie audiovisuelle européenne florissante

Membre **GESAC**
Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne

Membre **IFRRO**
International Federation of Reproduction Rights Organisations
Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes

Membre fondateur **SAA**
Conseil d'administration Sociétés des Auteurs Audiovisuels
Regroupement de sociétés en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits

ACTION PROFESSIONNELLE

Membre	AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle
Membre fondateur Conseil d'administration	AGENCE FRANÇAISE ISAN Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam
Membre	ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux
Membre	AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs
Conseil d'administration	CINEMA DU RÉEL Festival international de films documentaires
Partenaire	CMC Centre de Médiation Culture Association proposant un service de médiation en cas de litige né ou à naître dans les secteurs du spectacle, de la production phonographique, des arts visuels et de l'édition
Membre fondateur Conseil d'administration	COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE/ADRIC Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales
Membre	CPE Conseil Permanent des Écrivains Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre
Membre de droit	FILM-DOCUMENTAIRE.FR Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles
Membre du comité de pilotage	FABRIQUE DES FORMATS Organisme visant à concevoir des formations pour la création de formats audiovisuels
Membre du conseil d'administration	FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels
	INFORMER N'EST PAS UN DÉLIT Collectif de journalistes de la presse écrite, de la radio, de la télévision et de l'Internet ayant pour vocation de mener des combats citoyens pour défendre la liberté d'information
Membre fondateur Conseil d'administration	LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE Regroupement de professionnels de la culture : sociétés d'auteurs, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle.
Membre du comité de rédaction Conseil d'administration	RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens

PARTICIPATIONS INSTITUTIONNELLES

Membre titulaire du collège ayants droit	COMMISSION DE L'ARTICLE L.311-5 DU CPI Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée
Membre de la commission plénière Commissions spécialisées	CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la Culture

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la Culture, le CNC, le CSA, les parlementaires, etc.



2.3. *La Parade* (Étoile 2018)
de Mehdi Ahoudig et Samuel Bollendorff
Les Films du Bilboquet, France Télévisions et Pictanovo
51'50"



4.5. *Une fracture française, et si je ne suis pas Charlie ?*
(Étoile 2018)
de Julien Dubois
Zadig Productions
86'



6.7. *Flash back* (Étoile 2018)
d'Alain Tyr
Évasion Vidéo, Label Vidéo et TVM Est Parisien
87'



8.9. *Les Œuvres vives* (Étoile 2018)
de Bertrand Latouche
Les Films du Balibari et Les Docks du Film
52'24"



18.19. *Gauguin, je suis un sauvage* (Étoile 2018)
de Marie-Christine Courtès, Ludivine Berthouloux
et Souad Wedell
Arte France, Nord-Ouest Documentaires,
RMN – Grand Palais et Musée d'Orsay
52'



20.21. *La Grande Guerre des Harlem Hellfighters* (Étoile 2018)
de François Reinhardt
What's Up Productions
90'45"



22.23. *Retour à Forbach* (Étoile 2018)
de Régis Sauder
Ana Films et Docks 66
78'32"



24.25. *Focus Iran, l'audace au premier plan* (Étoile 2018)
de Valérie Urréa et Nathalie Masduraud
Terra Luna Films, Harbor Films, Arte France et Avrotos
53'25"



26.27. *Des voix dans le coeur – Éloge des traducteurs* (Étoile 2018)
d'Henry Colomer
Saraband Films
67'45"



28.29. *Braguino* (Étoile 2018)
de Clément Cogitore
Arte GEIE, Seppia Film et Making Movies
48'45"



30.31. *Les Chants de la maladrerie* (Étoile 2018)
de Flavie Pinatel
Films de Force majeure et Périscope
26'



32.33.34.35 *Inventaire avant disparition* (Étoile 2018)
de Robin Hunzinger
Les Films Hatari
55'

Scam*

France

5, Avenue Velasquez
75 008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 20
infos@scam.be
www.scam.be

Canada

Bureau 605
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
Tél. (514) 738 88 77
info@scam.ca
www.scam.ca

LE GOFF GABARRA®
www.lgeig.fr